

CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE

COMMISSION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

LES AVIS DU COJ

**Comment mieux faire coopérer l'Education populaire
et l'Ecole pour former de jeunes citoyens actifs ?**

Credit photo : Poligrafista / iStock

ADOPTÉ PAR LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LE BUREAU DU COJ
Le 28 septembre 2020

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	4
LES MODALITÉS D'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ DANS LE TEMPS SCOLAIRE	7
PENSER LA CITOYENNETÉ DE MANIÈRE GLOBALE DANS LE PARCOURS DES ÉLÈVES/DES JEUNES	12
VALORISER LES APPORTS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE AUPRÈS DU CHAMP SCOLAIRE	16
S'APPUYER SUR LES JEUNES/ÉLÈVES	19
LA FORMATION : CLEF DE RÉUSSITE	21
L'ENJEU DES MOYENS	23
RECOMMANDATIONS	24
CONCLUSION	35
ANNEXES	36

PRÉAMBULE

Les travaux ayant abouti à la remise du rapport relatif au « Plan mercredi » par le Président de la commission de l'éducation populaire du COJ, le 9 juillet 2019, au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et au secrétaire d'Etat placé auprès de lui, ont été l'occasion de rappeler la nécessité de penser le champ éducatif dans un processus de globalité, de continuité et donc de complémentarité entre les acteurs éducatifs sur les territoires.

Dans ce cadre, le ministre et le secrétaire d'Etat ont sollicité le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse et sa commission de l'éducation populaire pour réfléchir aux coopérations possibles entre l'éducation populaire et l'enseignement scolaire dans le champ de la citoyenneté et spécifiquement dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC).

Néanmoins et dès le démarrage des travaux, les membres de la commission ont constaté que la réflexion devait s'ouvrir à l'ensemble de la formation citoyenne des jeunes pour mettre en valeur les complémentarités et les coopérations entre les champs scolaires et de l'éducation populaire, dans le respect des méthodes de chacun. En effet, les articulations possibles doivent être envisagées entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire pour inscrire dans la durée une formation citoyenne ambitieuse.

Pour mener à bien les réflexions, un groupe de travail a été constitué et animé par Madame Héloïse DUCHÉ, représentante du CNAJEP au sein du collège des associations et des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

INTRODUCTION

Prendre le meilleur de l'Histoire...

Réfléchir à la manière dont l'éducation populaire et le champ scolaire pourraient travailler ensemble au bénéfice du développement d'une citoyenneté active des jeunes, nécessite de se pencher sur la relation historique entre ces deux champs.

En effet, les liens entre « l'instruction civique » et l'éducation populaire sont anciens. Sans remonter au XIXème siècle et à la création de la Ligue de l'enseignement, ils sont facilement identifiables depuis l'entre-deux-guerres à travers les trajectoires de quelques personnalités emblématiques.

Ces personnalités, appuyant leurs réflexions et leurs actions sur leur expérience, ont marqué de leur empreinte cette relation. Peuvent être cités, Louis FRANCOIS, Inspecteur général de l'éducation nationale, qui est considéré comme le père de l'éducation civique dans l'enseignement secondaire à la Libération et qui s'inspira de son parcours aux Eclaireurs de France ; Maurice DEIXONNE, agrégé de philosophie, député SFIO dans l'entre-deux-guerres, à l'origine de la création du premier foyer socio-éducatif au Lycée Rodin ; Paul HARVOIS, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports ayant rejoint l'enseignement agricole, à l'initiative de la création de l'éducation socio-culturelle.

A ces grandes figures historiques, il convient d'ajouter d'autres actions démontrant les relations de longue date entre l'éducation populaire et l'enseignement scolaire : dans les années 50, la création des Associations Régionales des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Éducation Nationale (Aroéven) au croisement de l'éducation populaire et de l'enseignement technique ; la mise à disposition de milliers d'enseignants auprès des associations complémentaires de l'école dont une grande partie se revendiquent de l'éducation populaire, pour mettre en œuvre des actions au sein des établissements (ciné-club, clubs de sport, de théâtre, etc..).

De même, jusque dans les années 60, de nombreuses associations d'éducation populaire, notamment dans les territoires ruraux, furent animées par des enseignants.

Cependant, les années 60-70 ont marqué le début d'une double rupture entre les deux champs avec, d'une part, la professionnalisation de l'animation qui se développe en opposition à l'enseignement et, d'autre part, un relatif désintérêt des associations d'éducation populaire pour les questions de savoir et qui se tournent alors vers les loisirs.

Ce divorce des années 60-70, allant de pair avec une méfiance partagée entre les professionnels des champs scolaires et de l'éducation populaire, est encore présent et explique en partie la difficulté à construire une éducation civique (ou à la citoyenneté) fondée sur des formes pédagogiques inspirées de l'animation.

Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, le rapport au savoir semble revenir au cœur des préoccupations des associations d'éducation populaire. En parallèle, les problématiques, notamment de vie scolaire mais également d'apprentissage, auxquelles les établissements sont aujourd'hui confrontés, les incitent à rechercher des solutions innovantes qu'ils peuvent trouver dans l'éducation populaire.

... pour construire une formation citoyenne du XXI^{ème} siècle

Les rédacteurs abordent dans cet avis la question de la formation citoyenne selon divers axes qui se recoupent : la civilité, le civisme et la citoyenneté :

- la civilité peut être considérée comme étant le respect dans les relations entre citoyens/individus. Il s'agit de permettre aux jeunes de développer des capacités d'écoute et d'expression, de comprendre les codes et les usages dans différents espaces sociaux ;
- le civisme représente la connaissance des institutions pour s'y insérer et la capacité à mettre en œuvre des règles de savoir-vivre qui permettent la vie collective ;
- la citoyenneté pourrait être considérée comme la capacité à lire la réalité sociale, à s'organiser individuellement et collectivement pour modifier un contexte en produisant un argumentaire dont la forme peut être multiple (débat, projet, création artistique...) mais qui aboutira à créer des règles de vie collective, donc à « produire du droit » respecté par tous.

Ainsi, les membres du groupe de travail et les structures et experts auditionnés s'accordent sur le fait que la citoyenneté est une capacité qui s'acquiert et s'entretient. En conséquence, les jeunes, en qualité de « citoyens en devenir » doivent être accompagnés et formés.

L'éducation populaire est une démarche éducative qui se met en œuvre en dehors du cadre scolaire ou familial et qui place les personnes, tout au long de leur vie, au cœur de leur apprentissage. Portée au cours de son histoire par des courants politiques divers, elle porte en elle l'idée d'émancipation individuelle et collective et de transformation sociale par la formation du citoyen. A la fois courant de réflexions, réseaux d'acteurs associatifs, agréés par l'Etat pour nombre d'entre eux, et ensemble de praxis, on retrouve l'éducation populaire aussi bien dans des organisations et structures s'en réclamant depuis de nombreuses années que dans des démarches et des modalités d'action n'utilisant pas toujours ce terme.

Moins présente dans le débat public depuis les années 2000, l'éducation populaire démontre pourtant son actuelle nécessité par l'intelligence collective qu'elle déploie au plus près du terrain comme le précise un récent rapport du CESE datant de 2019 (l'Education populaire, une exigence du XIX^{ème} siècle).

Le rôle de l'éducation populaire dans la formation du citoyen continue de montrer son efficacité. Il est donc naturel de s'appuyer sur elle dans le cadre scolaire pour des parcours citoyens permettant une véritable appropriation par les jeunes/élèves des enjeux de citoyenneté. Etant donné la pluralité de formes prises par l'éducation populaire, une multitude de liens et d'actions entre l'éducation formelle et l'éducation populaire est imaginable dans la formation du citoyen à l'école.

Pour mieux faire coopérer l'éducation populaire et le champ scolaire pour former de jeunes citoyens actifs, les membres de la commission de l'éducation populaire proposent quatre recommandations stratégiques :

- Développer la continuité éducative entre les champs scolaires et de l'éducation populaire en construisant des espaces de croisement des temps scolaire et hors-scolaire, en donnant un cadre juridique pour l'éducation populaire et en valorisant l'engagement des jeunes et des enfants ;
- Permettre à différentes pédagogies de s'exprimer et mobiliser les acteurs autour de la formation pour faciliter l'apparition d'une communauté éducative en inscrivant le parcours citoyen des enfants et des jeunes dans une politique éducative territoriale, en développant l'usage des pédagogies actives et des méthodes participatives ;

- Identifier des clefs de réussite pour construire une éducation à la citoyenneté au croisement de l'éducation populaire et du champ scolaire en appuyant le développement de l'éducation citoyenne sur les réalités et ressources du territoire d'implantation de l'établissement scolaire, en définissant des temps de travail des professionnels, dédiés au développement d'actions, en mobilisant des moyens financiers pour soutenir les projets ;
- Développer la capacité d'agir et de s'engager des jeunes, en les accompagnant vers l'engagement, en faisant vivre la démocratie dans les établissements, en valorisant les compétences acquises par l'engagement.

La citoyenneté est abordée de différentes manières dans le cadre de l'enseignement scolaire, du primaire au lycée. Le groupe de travail a souhaité partir de deux axes pour développer sa réflexion : l'enseignement moral et civique (EMC) et le parcours citoyen.

L'Enseignement moral et civique (EMC)

Selon le Bulletin officiel du 26 juillet 2018, l'enseignement moral et civique poursuit trois finalités qui sont intimement liées entre elles et qui prennent la forme de « programmes » à conduire :

- **Respecter autrui** : « L'adjectif « moral » de l'enseignement moral et civique renvoie au projet d'une appropriation par l'élève de principes garantissant le respect d'autrui. Cette morale repose sur la conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine, qu'il s'agisse de soi ou des autres, et nécessite l'existence d'un cadre définissant les droits et devoirs de chacun ».
- **Acquérir et partager les valeurs de la République** : « Les quatre valeurs et principes majeurs de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. S'en déduisent la solidarité, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le refus de toutes les formes de discriminations. L'enseignement moral et civique porte sur ces principes et valeurs, qui sont nécessaires à la vie commune dans une société démocratique et constituent un bien commun s'actualisant au fil des débats dont se nourrit la République ».
- **Construire une culture civique** : « La culture civique portée par l'enseignement moral et civique articule quatre domaines : la sensibilité, la règle et le droit, le jugement, l'engagement ». Elle doit irriguer l'ensemble des enseignements ainsi que la vie de l'école et de l'établissement.

Dans ses modalités de mise en œuvre, l'EMC doit s'effectuer autant que possible en partant de la mise en situation des élèves par des discussions, un travail de recherche et d'analyse aboutissant, si possible, à un débat argumenté. Fondé sur des programmes, il comporte une évaluation permettant d'organiser et de mesurer l'apprentissage et les progrès. L'évaluation en EMC peut prendre des formes plus variées que dans les autres enseignements et disciplines. Dans ce cadre, « *l'enseignement moral et civique se prête particulièrement aux travaux qui placent les élèves en situation de coopération et de mutualisation favorisant les échanges d'arguments et la confrontation des idées* ». Réglementairement, l'EMC dispose d'un horaire dédié dans les programmes d'enseignement.

L'EMC est donc une matière enseignée du CP à la Terminale et soumise à une évaluation, notamment dans le cadre du Diplôme national du Brevet (DNB). Les grands axes de l'EMC sont approfondis du CP à la Terminale.

Cependant, au lycée, dans les faits, l'enseignement de la matière est fortement impacté par la perspective du Bac qui se concrétise par des modalités de travail de plus en plus réduites en Première et en Terminale, au bénéfice des autres matières enseignées par le professeur.

Enseignement conçu pour favoriser des approches transversales, l'EMC peut être enseigné par tous les professeurs mais, dans la pratique, les professeurs d'histoire-géographie en assurent majoritairement son enseignement. De fait, la mise en œuvre de l'EMC se heurte souvent à la priorisation des heures de cours pour l'histoire et la géographie. Ce constat est particulièrement présent au lycée où la perspective du passage du Bac est prioritaire.

Le programme de l'EMC permet de reconnaître l'expérience des élèves et d'ouvrir l'école sur son environnement. Des structures d'éducation populaire peuvent co-construire avec les enseignants, des projets permettant aux élèves d'appréhender de manière très concrète les finalités de l'enseignement.

Enfin, comme tous les enseignements, l'EMC peut être un espace d'innovations pédagogiques.

Le Parcours citoyen

Le parcours citoyen vise, de l'école au lycée, « à la construction par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement ». La circulaire du 23 juin 2016 en précise les grands objectifs ainsi que les modalités de pilotage et de mise en œuvre. Il est **adosé à l'ensemble des enseignements, en particulier à l'enseignement moral et civique (EMC) et à l'éducation aux médias et à l'information (EMI)**.

Il participe du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques, en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement.

Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le parcours citoyen, construit à partir des principes de l'éducation permanente et des pédagogies actives, offre un moment éducatif dans le prolongement de l'Ecole. Il permet une ouverture au monde, à sa compréhension pour construire l'émancipation, prolongeant les apprentissages et contenus. Ainsi, il s'inscrit en faveur des efforts de l'Humanité pour comprendre et agir sur la mondialisation, le changement climatique et ses conséquences, les rapports femmes/hommes et plus généralement sur ce qui relève constitutionnellement des droits humains.

Cette approche de l'EMC ne prend sens que si elle s'adosse à une vie démocratique dans les établissements et à de réelles possibilités de mener des actions collectives, et pas uniquement dans des instances dirigées par des adultes, pour que les élèves puissent prendre des décisions les concernant.

A ce titre, l'engagement est un élément fondamental s'appuyant sur la participation des élèves :

- à des actions éducatives permettant aux enseignants de traiter concrètement avec leurs élèves des enjeux de citoyenneté ;
- aux instances de leur établissement : conseil de la vie collégienne, conseil des délégués pour la vie lycéenne, délégués de classe, instances de l'association sportive – ainsi qu'aux différentes élections organisées ;
- à des projets citoyens au sein de l'établissement ou en dehors : cérémonie

- commémorative, visite d'un lieu de mémoire, participation individuelle ou collective à des projets citoyens dans le domaine des arts, de la littérature, de l'histoire, rencontres sportives, etc ;
- à la médiation par les pairs et aux actions visant à construire un climat scolaire apaisé ;
 - à l'organisation de collectifs d'élèves sur des thématiques spécifiques ;
 - au syndicalisme lycéen.

La responsabilité de mettre en œuvre le parcours citoyen relève de l'ensemble de la communauté éducative, en lien étroit avec les partenaires de l'École : associations, collectivités locales et territoriales, citoyens réservistes de l'éducation nationale.

Le Parcours citoyen doit jouer un rôle complémentaire à l'enseignement d'EMC, en inscrivant le processus d'éducation à la citoyenneté dans la durée et en incitant à la mise en pratique des compétences travaillées en EMC, par des engagements dans l'établissement et en dehors.

L'éducation socioculturelle au sein de l'enseignement agricole

L'éducation socioculturelle (ESC) existe depuis 1965 au sein de l'enseignement agricole. Elle s'inscrit dans la mouvance des idées et pratiques de l'école nouvelle, de l'éducation populaire et du mouvement associatif. Elle s'appuie sur des pédagogies actives et ambitionne de cultiver l'émancipation individuelle et collective à travers l'éducation populaire, par l'art et la culture.

L'objectif initial visait à ce que les jeunes du monde rural ne soient pas à l'écart du monde contemporain, notamment en leur permettant de surmonter un possible handicap culturel. Aujourd'hui, l'objectif majeur serait plutôt d'éduquer les jeunes à poser un regard individuel et collectif sur le monde pour influencer le cours des choses.

L'ESC a trois grands objectifs : l'éducation à l'environnement social et culturel, l'éducation artistique et l'éducation à la communication humaine, l'autonomie et la coopération. Ces trois objectifs se déclinent dans un parcours du collège au BTS, en passant par le lycée et prend diverses formes.

Si au départ, l'ESC n'était pas un enseignement disciplinaire « classique », elle s'est transformée dans les années 80 et est devenue un enseignement à part entière avec des heures dédiées. Aujourd'hui, les enseignants assurent 18 heures d'enseignement par semaine dans les établissements privés et 12 heures dans les établissements publics auxquels s'ajoutent 6 heures au service de l'animation globale de l'établissement. Les enseignants d'ESC sont donc des enseignants-animateurs qui agissent avec une certaine souplesse d'action, pendant les temps de classe et en dehors.

Par ailleurs, il n'existe pas de filière universitaire de formation initiale des enseignants d'ESC dans la mesure où davantage qu'une discipline, l'ESC est avant tout une « éducation à... ». La « conséquence heureuse » de ce fait est que les professeurs d'ESC se nourrissent de toutes les pédagogies et de toutes les bonnes pratiques et innovations dans ce domaine.

Le principe de l'ESC est de partir de mises en situations concrètes pour produire collectivement des réponses en faisant participer activement les élèves. En parallèle, des apports théoriques enrichissent la démarche.

Autant que possible, l'ESC s'appuie sur des projets construits par les élèves ; cette méthodologie en pédagogie de projet étant obligatoire pour les classes de seconde et de première année de BTS.

La pédagogie de projet inscrit l'action dans la durée et permet aux élèves de devenir légitimes sur un sujet, en se construisant un point de vue et en maîtrisant des techniques utiles pour mener le projet à son terme. Elle permet également de se questionner, de tester et donc de prendre des risques mesurés, de développer des capacités relationnelles, de prendre des initiatives. En ce sens, elle participe à l'apprentissage de l'autonomie. Les élèves prennent ainsi conscience des enjeux de leur action, de son impact sur eux et sur leur environnement social.

L'ESC est pensée comme un cheminement de la 4ème ou la 2de au BTS. C'est ce temps long, associé à la possibilité pour le professeur de prendre des risques, qui permet de rendre les apprenants, sujets de leurs actes. Cela passe, par exemple, par la possibilité de bousculer le temps scolaire si un projet nécessite une immersion de plusieurs jours.

L'ESC produit des effets positifs à plusieurs niveaux. Sur les élèves, elle leur permet de (re)prendre confiance dans l'institution scolaire pour ceux qui sont en difficulté. Sur la communauté éducative, elle permet de travailler de manière collective à travers des activités pluridisciplinaires lorsque les thématiques le permettent. Sur l'extérieur, elle permet de renvoyer une image différente et moins stéréotypée de l'enseignement agricole.

- L'ESC s'inscrit dans l'histoire de la relation entre l'éducation populaire et le champ scolaire en permettant l'implication individuelle au sein d'un collectif et l'imbrication de collectifs entre eux. Ainsi, elle va au-delà de la relation bilatérale entre le jeune/citoyen et la République mais renvoie à la responsabilité et à la capacité à agir collectivement pour changer son environnement immédiat.

D'autres temps à mobiliser

L'heure de vie de classe peut constituer un espace de citoyenneté si les professeurs principaux la construisent avec une organisation « impliquante » pour tous les élèves. Les professeurs peuvent aussi utiliser les heures de vie de classe pour faire émerger des projets ou prendre le temps d'analyser ceux entrepris.

Par ailleurs, **la formation des élèves délégués** et, plus récemment, celle des éco-délégués, constitue autant d'occasions pour la formation citoyenne des élèves. C'est dans ce sens que la formation est investie par les associations d'éducation populaire auditionnées.

Certains établissements mettent en place une **médiation par les pairs** en s'appuyant sur des associations d'éducation populaire qui forment les élèves sur ce sujet.

D'autres occasions peuvent exister où les questions de citoyenneté sont abordées et au cours desquelles les associations d'éducation populaire peuvent intervenir : actions autour de la lutte contre les addictions, lutte contre les discriminations, le racisme, le harcèlement, le cybersexisme, pour l'égalité filles/garçons, éducation aux écrans, au numérique et à l'usage des réseaux sociaux, journées et semaines dédiées autour de thématiques citoyennes inscrites au calendrier des actions éducatives du ministère... Ces occasions sont très souvent articulées aux enseignements d'EMC.

Au sein de **l'enseignement agricole**, la présence systématique d'une **association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (ALESA)** dans chaque établissement, permet de mettre en action les jeunes et de les inciter à développer des projets au bénéfice de l'ensemble de la communauté apprenante.

En effet, les ALESA sont de véritables associations autonomes régies par la Loi de 1901. Elles sont exclusivement portées par les jeunes mais accompagnées par les professeurs d'ESC. Par ailleurs, elles ont l'obligation d'établir une convention avec les établissements pour leur permettre de bénéficier de la mise à disposition du professeur d'ESC, du foyer des élèves (très souvent géré par l'ALESA), de locaux... Elles s'engagent également à informer le chef d'établissement de leurs activités.

L'objectif prioritaire des ALESA est de porter des activités décidées par les jeunes eux-mêmes. La création des ALESA répond à deux problématiques originelles des établissements agricoles : la présence majoritaire d'internes et l'implantation des établissements en dehors des bassins urbains, créant un relatif isolement. En fonction des projets, les ALESA peuvent s'appuyer sur le tissu associatif ou sur les établissements publics culturels du territoire d'implantation de l'établissement.

Au-delà de cet objectif initial, les ALESA constituent de véritables petits laboratoires d'apprentissage de la citoyenneté dans la mesure où les jeunes sont impliqués dans tous les processus de gouvernance, de décisions, de développement de projets, de recherche de financements... Ces associations permettent aux jeunes d'exercer une citoyenneté active, d'expérimenter tout en étant sécurisés par l'accompagnement du professeur d'ESC.

Un certain nombre d'élèves a un **engagement citoyen en dehors de l'établissement**. Se pose donc régulièrement la question de la valorisation de cet engagement et des compétences acquises dans ce cadre. Des travaux sur cette problématique ont permis de déboucher dans l'enseignement supérieur sur la possibilité d'acquérir des ECTS et donc de valoriser l'engagement des étudiants.

Dans le secondaire, l'enseignement agricole s'est également emparé de ce sujet et a mis en place une unité facultative « engagement citoyen » qui permet aux jeunes de venir témoigner de leur engagement devant un jury et dont la note est intégrée dans leur diplôme.

Cette expérience récente permet de donner de la visibilité à l'engagement des élèves même s'il s'agit d'évaluer des compétences acquises en dehors du champ disciplinaire et non construit à l'école. La structure porteuse de l'engagement du jeune est sollicitée pour l'évaluation. Les professeurs d'ESC accompagnent les jeunes pour les aider à formaliser leur engagement en vue du passage de l'unité facultative. Cependant, la mise en œuvre du dispositif concerne toute la communauté éducative (CPE, enseignants...) dans la mesure où elle se doit de repérer les jeunes bénéficiaires. Depuis sa mise en place, le nombre de jeunes concernés augmente régulièrement.

Penser la citoyenneté de manière globale dans le parcours des élèves/des jeunes

Pour développer une conscience critique et l'action citoyenne, un EMC pratiqué avec les principes d'éducation populaire s'effectuerait en s'adossant à ses modalités de mise en œuvre en :

- considérant la culture au pluriel et en prenant en compte les conflits inhérents à toute société vivante, démocratique ;
- partant des centres d'intérêts, des questions, de l'expérience et des situations vécues par les élèves ;
- encourageant le dialogue et la délibération permanente ;
- permettant l'analyse complexe et la problématisation collective des sujets abordés ;
- offrant des possibilités d'un apprentissage collectif dans la durée et inscrit dans des institutions réelles, avec un pouvoir réel de délibération et de décision.

Or, les participants aux travaux du groupe font le constat que l'EMC n'est pas assez identifié comme un enseignement fondamental. Il ne s'appuie pas assez sur la mise en situation des élèves et apparaît trop peu ancré sur le territoire. De plus, l'EMC n'échappe pas à la pression de l'évaluation.

D'une manière générale, d'autres temps de la vie de l'élève pourraient donner lieu à des projets portés conjointement avec l'éducation populaire. En effet, le déploiement d'un projet sur les différents temps de l'élève permet de sortir de la contrainte de l'emploi du temps nécessairement figé. Ce processus permet également d'intéresser les élèves qui peuvent ressentir l'intervention des associations comme un projet imposé par le professeur.

Ces projets peuvent s'inscrire aussi bien dans le temps périscolaire que dans le temps scolaire. Toutes les matières (histoire-mémoire, arts, musique...) constituent des champs d'action dans lesquels les structures d'éducation populaire, des personnels techniques et pédagogiques de jeunesse et sports, pourraient s'investir au côté des enseignants, dans une approche parallèle et complémentaire, au bénéfice d'une plus grande transversalité des apprentissages.

Ce type d'approche nécessite une articulation, parfois complexe, entre les temporalités scolaire et périscolaire car il implique la définition de temps de concertation entre les différents acteurs. Parmi ces acteurs, les parents sont également à associer afin que chaque parent comprenne et partage les enjeux de l'éducation à la citoyenneté. Dans le même temps, les associations de parents doivent être davantage et mieux associées à la vie démocratique des établissements.

L'éducation à la citoyenneté pourrait être la « mise en capacité » des élèves pour leur donner les moyens d'agir comme citoyen. Cela nécessite qu'elle soit pensée comme un projet éducatif global, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative et notamment en invitant les associations et les parents à y participer, et pas uniquement comme l'indispensable processus de transmission d'adulte à élève de la connaissance des institutions, de la République et de leur histoire.

Le développement d'une culture citoyenne peut s'appuyer sur l'expérience démocratique des jeunes au sein des établissements scolaires. Cependant, il convient d'avoir à l'esprit qu'une telle action interroge nécessairement sur la place qui est donnée à la parole et aux actions menées par les jeunes.

De même, les structures d'éducation populaire, en privilégiant celles agréées « Jeunesse et Education populaire » et « complémentaires de l'enseignement public », peuvent contribuer à construire, avec les élèves et les enseignants, des actions dans d'autres temps de l'élève :

- Participer à la formation des élèves délégués de classe ou élus dans les CVL ;
- Animer les clubs d'élèves conjointement avec les enseignants ;
- Porter de manière conjointe les voyages scolaires, les classes de découverte.

Sur ce dernier point, les structures d'éducation populaire sont déjà investies dans l'accueil et l'accompagnement de classes de découverte ou de voyages scolaires mais se trouvent également en concurrence avec des structures du champ lucratif qui proposent des prestations « clefs en main ». Privilégier des voyages co-construits par les enseignants et les structures d'éducation populaire devrait être la règle en pareil cas.

A l'image des PEdT, espaces de construction partenariale de territoires « éducatifs », une relation entre le champ scolaire et l'éducation populaire inscrite dans un cadre temporel long, permet d'éviter de concevoir des interventions ponctuelles d'associations d'éducation populaire dans l'école. Sur ce point et à l'image des PEdT, inscrits dans le code de l'éducation, certains membres de la commission proposent que l'éducation populaire puisse également bénéficier d'un cadre juridique (de type loi cadre ou loi de programmation) permettant d'enraciner dans la loi, la relation entre éducation populaire et éducation scolaire.

Par ailleurs, la redéfinition des spécialités des cadres techniques et pédagogiques de jeunesse et sports illustre également cette capacité du service public de se saisir des problématiques d'une éducation tout au long de la vie.

L'ensemble de ces constats a pour conséquence, une inégalité de mise en œuvre de l'EMC selon les établissements et entre le collège et le lycée.

L'expérience portée par les établissements membres de la Fédération des Etablissements Scolaires Publics Innovants (FESPI) montre que la question de la citoyenneté peut être abordée d'une manière différente et totalement transversale à travers l'innovation pédagogique. La citoyenneté doit être comprise comme une action structurelle, débordant du cadre du cours et touchant à tous les temps de l'élève et à l'organisation globale de l'établissement, touchant aussi bien les horaires, les espaces, la gouvernance, jusqu'à l'enseignement.

Une partie des établissements de la FESPI a pour objectif de permettre le retour à l'école pour des jeunes de 17 à 25 ans (en général) ayant décroché sans le bac. L'objectif final pour ces jeunes et leurs encadrants et d'obtenir un Bac pour leur permettre de continuer par la suite leur parcours de formation.

En leur sein, l'accompagnement des jeunes s'effectue sous la forme d'une expérimentation permanente qui interroge les fondamentaux pédagogiques, tout en s'appuyant sur les textes réglementaires et qui donne, in fine, un pouvoir d'action aux équipes enseignantes pour organiser et conduire le travail.

Dans ce cadre, la citoyenneté passe par la mise en pratique concrète : les élèves sont acteurs de la vie de l'établissement à travers des assemblées ou conseils d'élèves qui leur permettent d'éprouver l'ensemble du parcours de la prise de décision.

Ces établissements mettent en place des actions de démocratie directe pour certaines décisions réglementaires qui peuvent être coconstruites avec les élèves. Les décisions sont prises de manière collective, sans le prisme de la représentation (absence de délégués de classe). Ainsi, les élèves sont associés à une grande partie des décisions les concernant.

Ils peuvent être également source de propositions qui sont ensuite mises à la réflexion d'un groupe d'élèves, retravaillées et problématisées pour analyser sa faisabilité puis soumises à l'ensemble des élèves. Cette méthode permet de passer de l'individuel au collectif et de construire en commun des règles acceptées par tous, tout en mettant en pratique l'ensemble des principes de la citoyenneté. La mise en action des élèves/jeunes est d'autant plus nécessaire si ceux-ci sont fragiles, éloignés des apprentissages et donc de ceux relatifs à la citoyenneté.

Au final, l'inscription structurelle de la citoyenneté dans l'établissement (au-delà des cours) par la possibilité qu'elle donne aux élèves de peser sur les décisions, provoque chez eux un ancrage et un attachement très fort à l'établissement dans la mesure où leurs propositions et leur parole sont reconnues.

L'éducation politique/citoyenne en Allemagne

L'éducation citoyenne est la traduction du concept allemand d'« éducation politique ». Il s'agit d'une éducation des citoyens à la construction de leur propre opinion et à la participation à la vie de la cité. Les questions de la démocratie participative et de la citoyenneté sont abordées par nos voisins d'outre-Rhin comme un sujet à part entière, bénéficiant d'un soutien institutionnel.

La « politische Bildung » se traduit littéralement par « éducation politique », expression qui, en français, revêt un aspect partisan et connoté. Sa mission est de promouvoir la compréhension de questions politiques, consolider la conscience démocratique, inciter à la participation politique. L'objectif de l'éducation politique allemande est de donner aux jeunes une autonomie de pensée avant même de partager des valeurs communes. En ce sens, elle est construite à l'inverse du principe français d'éducation à la citoyenneté qui s'attache d'abord aux valeurs.

Pour mettre en œuvre l'éducation politique, l'Allemagne s'est dotée d'une agence, la « Bundeszentrale für politische Bildung » (BPB, centrale fédérale d'éducation politique). Elle a pour mission d'être un pôle ressource d'informations, de financements, de documentation et d'actualités sur toutes les questions politiques et citoyennes qui traversent la société allemande (<http://www.bpb.de> – version anglaise disponible).

La BPB fonctionne avec un budget de 50 millions d'euros, alloué par l'Etat, et finance, par ce biais, 400 structures et projets de dimension variable chaque année. Chaque centrale présente dans les Länder dispose d'un budget propre et lance des appels à projet. La BPB est présente à l'international par le réseau NECE (Networking for European Citizenship Education) qu'elle a créé.

L'éducation politique s'appuie sur un consensus, « le consensus de Beutlesbach », qui se résume par :

- Interdiction d'utiliser de son influence pour faire adhérer une autre personne à son opinion,
- Respecter la règle de la controverse,
- Un enseignement axé sur l'élève et sur l'action, et replacé en général dans le contexte et l'environnement de l'élève.

Il s'agit d'une matière identifiée avec des horaires dédiés et des enseignants qualifiés pour l'enseigner sous la forme d'une pédagogie très active.

Concrètement, la démarche est de présenter une thématique avec tous les points de vue, la controverse faisant partie de la démarche pédagogique pour une confrontation des idées.

La démarche s'appuie également sur la notion d'individualisation des contextes et elle est toujours rapprocher à l'environnement de l'intervention.

Néanmoins, il apparaît que la controverse peut parfois ne pas être bien amenée, les associations ou intervenants motivés par ces questions ayant souvent une opinion affirmée (les activistes par exemple). La méthode de la controverse va au-delà de l'animation du simple débat d'idée et nécessite une formation.

Valoriser les apports de l'éducation populaire auprès du champ scolaire

Les textes réglementaires portant le programme de l'EMC indiquent qu'il doit s'articuler autour de valeurs, de savoirs et de pratiques. Pour respecter ce dernier point, il conviendrait donc que les travaux proposés aux élèves s'appuient sur des situations de coopération, de mutualisation, favorisant les échanges d'arguments et la confrontation des idées.

Dans les faits, les pratiques pédagogiques mises en œuvre par les enseignants pour l'EMC ne répondent pas systématiquement aux principes de construction à partir du débat, les enseignants utilisant plutôt une pédagogie classique, frontale, leur permettant de répondre aux exigences de l'évaluation. De plus, pour certains d'entre eux, cette pédagogie leur apparaît plus rassurante face à des questionnements d'élèves pour lesquels ils ne sentent pas forcément formés.

La plus-value des structures d'éducation populaire réside dans leur capacité à construire avec les enseignants un programme pédagogique correspondant aux objectifs de ces derniers. Cependant, pour atteindre cet objectif, **il convient qu'un dialogue puisse exister entre les équipes des champs scolaire et de l'éducation populaire afin de construire une culture commune qui permettra ensuite d'aboutir à des projets concrets.**

D'une manière générale, les personnels des établissements scolaires font appel aux associations d'éducation populaire car les contenus qu'elles proposent sont assez bien identifiés et répondent à la demande de développer les capacités/compétences psychosociales des jeunes. Cependant et paradoxalement, malgré l'identification des apports possibles par les associations, il semble qu'en général, les acteurs du champ scolaire n'aient pas une connaissance fine du tissu associatif du territoire qui pourrait être mobilisé pour construire des projets citoyens au croisement des deux champs.

Les acteurs du champ scolaire ne connaissent pas forcément le cadre pédagogique qui sera mobilisé par les structures d'éducation populaire et qui s'appuie sur l'expérience des jeunes. Ils ne sont pas tous conscients que les acteurs de l'éducation populaire ont une expertise éducative, différente et complémentaire de la leur.

A l'inverse, les acteurs de l'éducation populaire n'ont pas une connaissance fine des enjeux portés dans les enseignements du champ scolaire. La conséquence de ces constats se traduit par la mise en œuvre d'actions ratant leurs objectifs et déceptives pour les jeunes, les intervenants et les encadrants.

Par ailleurs, les demandes d'intervention peuvent être formulées dans un contexte tendu, lorsque l'établissement scolaire est confronté à un climat scolaire difficile. Il est attendu des associations qu'elles viennent résoudre les problèmes en urgence sans anticipation et construction d'un travail à moyen et long terme.

Un certain nombre de fédérations et associations agréées « Jeunesse Education populaire » sont également agréées « complémentaires de l'enseignement public » et, à ce titre, bénéficient de convention pluri-annuelle d'objectifs (CPO) avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Dans ce cadre, un dialogue de partenariat a lieu, au niveau national et des rectorats, permettant de définir une grille d'actions dont l'EMC fait partie. Ce dialogue est aussi l'occasion d'un retour des fédérations et associations sur la mise en œuvre des différentes priorités. Cependant, **il n'existe pas un recensement des actions et projets développés en vue d'une capitalisation des pratiques et des expériences.**

Les auditions ont montré qu'il existe des complémentarités entre les contenus permettant une continuité éducative entre les temps scolaire et hors-scolaire.

Cependant, la construction conjointe de projets impliquant les champs scolaire, périscolaire et extrascolaire soulève plusieurs enjeux :

- Identifier les partenaires ;
- Dégager du temps pour mobiliser les équipes pédagogiques pour construire le projet ;
- Trouver des moyens pour assurer la formation des équipes afin qu'elles répondent de manière égale aux enjeux scolaires et de l'éducation populaire ;
- Trouver des moyens budgétaires lorsque les projets le nécessitent.

D'une manière générale, **l'échelle locale apparaît la plus pertinente pour mobiliser les associations** et construire des projets avec elles.

De même, **la mobilisation des chefs d'établissements est essentielle** dès les premières réflexions portant sur la construction du projet.

La sollicitation des associations d'éducation populaire et des organisations de jeunes peut prendre plusieurs formes :

- en général par un professeur (histoire-géographie, français), ou par un CPE ou un documentaliste. Ce constat est particulièrement vrai dans les collèges ;
- ou par les élèves à travers leurs espaces de représentation (CVL), sur des thématiques spécifiques comme le soutien à la réalisation d'un média, le lycée étant davantage propice à ce type de sollicitations ;
- elle peut également exister sous forme de conventions spécifiques entre les associations et un rectorat.

Dans tous les cas, la sollicitation est effectuée sur la base du volontariat du professeur ou des élèves.

En général, les associations intervenantes ne souhaitent pas plaquer une action dans le cadre scolaire mais travaillent en amont avec les professeurs en partant de leurs besoins, de l'âge des élèves et du profil de la classe, pour adapter les outils et la pédagogie mis en œuvre.

Ce travail nécessite un temps long, sur plusieurs séquences ou mois, voire sur une année scolaire, pour permettre le déploiement des méthodes de l'éducation populaire, impliquant un investissement des professeurs et des élèves au-delà du cadre des cours.

Cependant, dans les faits, les interventions sont à durée limitée et ne permettent donc pas de mettre en œuvre un réel croisement entre les champs scolaires et de l'éducation populaire et d'utiliser tout le potentiel de l'éducation populaire.

Des échanges, et comme évoqué en introduction, il est apparu que l'éducation populaire et ses acteurs peuvent souffrir d'une absence de reconnaissance par le champ scolaire et les enseignants ; cette absence de reconnaissance étant essentiellement liée à une méconnaissance des principes de l'éducation populaire trop souvent réduits à l'action d'animation périscolaire.

Par ailleurs, l'intervention d'un tiers dans la séquence d'enseignement des professeurs est apparue comme une problématique à ne pas occulter pour ces derniers qui peuvent se sentir délégitimés.

Face à ces constats, les temps de rencontre et de travail entre les différents acteurs des deux champs permettent de légitimer l'action de chacun et développent une acculturation commune, un partage des enjeux et des objectifs.

Lorsque le projet est à l'initiative d'une équipe éducative, associant plusieurs enseignants, d'autres personnels et les élèves eux-mêmes, les effets sont renforcés et les apports plus facilement identifiés.

Quand ce n'est pas le cas, il convient d'associer un maximum de personnels, notamment ceux de la vie scolaire, pour qu'ils puissent éventuellement continuer et entretenir les actions entreprises.

Pour répondre à cet enjeu, certaines associations construisent des supports de parcours et proposent des ressources éducatives co-construites pour aider en amont les animateurs et les enseignants.

Le parcours des jeunes dans la citoyenneté ne peut se limiter aux seuls enseignements du champ scolaire. De nombreux dispositifs et politiques sont mobilisés pour permettre la construction d'un parcours citoyen riche et diversifié tel que les conseils de jeunes, les juniors associations, le bénévolat, etc...

Cependant, **les actions citoyennes menées par les jeunes en dehors du temps scolaire restent invisibles et ne sont pas encore reconnues dans le cursus scolaire, à l'exception notable de l'enseignement agricole.**

S'appuyer sur les jeunes/élèves

Des auditions, il transparaît une **inégalité dans la mise en œuvre de l'EMC**, d'une part, entre le collège où, généralement, les temps d'EMC sont respectés et utilisés et les lycées où, très majoritairement, l'EMC est abordée de manière plus erratique et, d'autre part, entre les établissements de l'éducation nationale et ceux relevant de l'enseignement agricole.

Les lycéens auditionnés, à l'exception de celui en lycée agricole, ont tous indiqué que l'EMC n'était pas abordée ou de manière très parcellaire, essentiellement sous un angle historique ou géographique (institutions européennes par exemple) ou celui d'un seul thème (la laïcité, en général).

D'autre part, et comme déjà précisé dans ce document, la manière d'aborder les questions de citoyenneté est très différente entre les établissements de l'éducation nationale (sur une heure de cours dédiée) et ceux de l'enseignement agricole (heure de cours + création d'un projet par les élèves en dehors des heures de cours).

Dans ce cadre, les lycéens auditionnés ont souhaité rappeler qu'au-delà des apports théoriques et des concepts abordés sous la forme de cours, **les questions de citoyenneté devraient se vivre concrètement** par le débat et la conduite de projets. Ils attendent de l'EMC qu'elle leur présente leurs droits et leurs devoirs de citoyens, qu'elle leur donne des pistes d'actions pour alimenter la vie citoyenne du pays, qu'elle montre l'impact de leurs engagements.

Ils regrettent le faible nombre d'heures dévolues effectivement à l'EMC et l'absence de liens qui pourraient exister entre les cours d'EMC et les projets d'initiative lycéenne en dehors des heures de cours, dans le cadre des maisons des lycéens, par exemple. A ce titre, les maisons des lycéens et les conseils de la vie lycéenne constituent des outils tout à fait concrets où les jeunes peuvent s'engager, qu'il convient de mieux relier aux cours d'EMC.

De même, les lycéens auditionnés indiquent que la présence du professeur peut constituer un frein au bon déroulement des échanges et à la prise de parole des jeunes.

Par ailleurs, **une partie des jeunes est déjà engagée en dehors du temps scolaire et il conviendrait de valoriser cet engagement**, à l'image de ce qui est conduit dans les établissements de l'enseignement agricole.

Cependant, les lycéens auditionnés ont souhaité émettre une alerte sur **l'inégalité d'accès à l'engagement pour les jeunes**, selon, d'une part, l'environnement d'implantation de l'établissement scolaire et, d'autre part, selon le bagage culturel et socio-économique de chaque jeune. Il conviendrait que la valorisation de l'engagement ne profite pas uniquement et seulement aux jeunes qui par ailleurs, ne connaissent pas de difficulté scolaire, économique ou sociale.

D'une manière générale, pour faire vivre la citoyenneté par les élèves, il convient de les associer à l'ensemble des décisions les concernant et de considérer qu'en tant que premiers concernés, il convient de les écouter, de prendre en compte leurs idées et propositions.

Les maisons des lycéens constituent des espaces de citoyenneté active qui construisent des projets et des événements associant les élèves et dont certaines bénéficient d'un soutien de structures d'éducation populaire. A cette occasion, les élèves et les adultes de la communauté éducative de l'établissement découvrent souvent les pédagogies actives portées par l'éducation populaire.

Les associations et organisations de jeunes constituent également un vivier sur lequel le champ scolaire pourrait s'appuyer car elles sont investies sur de nombreuses thématiques auxquelles les jeunes sont attachés (transition écologique, égalité, citoyenneté...) et elles permettent des échanges entre pairs.

L'intervention des associations et organisations de jeunes dans le champ scolaire présente un double intérêt : une parole plus libre et écoutée car passant de pairs à pairs ; une valorisation de l'engagement dans la mesure où l'immense majorité des jeunes intervenants est bénévole.

Les organisations de jeunes savent adapter leurs outils et leurs méthodes pédagogiques en fonction des besoins des enseignants et des élèves. Elles n'interviennent pas uniquement dans le cadre de l'EMC mais également dans d'autres matières ou en dehors des cours pour des temps d'éducation aux médias, par exemple.

Le panel d'intervention est donc très large, allant d'une intervention d'une heure à plusieurs jours, selon les projets : intervention d'une heure sur une thématique spécifique (égalité, racisme, média...), soutien aux projets des élèves (média jeunes par exemple), formation des délégués de classe, formation des enseignants, etc... ou, plus anecdotique, une expérience d'organisation de sessions de formation BAFA au sein de lycées.

En termes de méthode, elles mettent en œuvre des pratiques pédagogiques actives appuyées sur les principes d'éducation par les pairs. Dans le cadre de projets plus longs, elles peuvent pleinement s'appuyer sur des pédagogies de responsabilisation des élèves.

Dans la majorité des cas, elles prennent soin de rappeler que leurs interventions sont effectuées à titre bénévole, valorisant ainsi l'engagement de leurs membres et répondant ainsi également à l'un des objectifs de l'EMC.

Certains établissements se sont emparés du dispositif de « junior association » qui apparaît comme un levier pour que les élèves s'impliquent davantage dans la vie de l'établissement. La création d'une junior association au sein d'un établissement peut préfigurer une maison des lycéens. Le cadre de la junior association a été pensé comme un cadre possible d'engagement, de prise de responsabilité et donc de citoyenneté active. La junior association donne une place très identifiée à l'adulte qui est en posture d'accompagnateur pour soutenir l'esprit d'initiative, la créativité des jeunes. Les jeunes restent maîtres de leur projet et ont donc un vrai rôle et une vraie place tout comme les adultes. Si le cadre de la junior association permet de sécuriser et de simplifier l'accès à l'engagement citoyen, il reste cependant trop méconnu, notamment par les acteurs du champ scolaire.

Des échanges et des auditions, il ressort très nettement la nécessité d'accompagner la mise en œuvre de projets liant éducation populaire et éducation formelle, par la formation des acteurs, celle-ci étant l'un des outils identifiés permettant la rencontre entre les différents acteurs. En effet, les formations pluri-acteurs favorisent le croisement des regards de plusieurs cultures professionnelles. Dans certains cas, les formations peuvent même associer jeunes et adultes (formation aux usages du numérique par exemple).

Certaines associations d'éducation populaire et organisations de jeunes proposent déjà des formations prenant différentes formes en fonction du public visé :

- Des formations pour leurs bénévoles pour leur permettre d'intervenir de manière efficace dans les établissements ;
- Des formations pour les enseignants : modules sur la posture d'accompagnement d'un projet de jeunes, modules sur l'accompagnement de l'expression des jeunes... ;
- Des formations de formateurs en partenariat avec des structures reconnues de l'éducation nationale comme le CLEMI.

Ces formations peuvent s'adresser à un seul type de public mais peuvent également mixer les publics (enseignants et professionnels de l'éducation populaire), créant concomitamment une mise en réseau des professionnels lorsque les formations sont inscrites au niveau local.

Par ailleurs, les associations intervenant dans le champ scolaire produisent des outils pédagogiques (guides, ressources diverses...) qu'elles diffusent également dans ce champ.

Cependant, concernant la formation des enseignants, les membres constatent que les temps de formation initiale apparaissent actuellement trop réduits pour déployer des modules autour des pédagogies actives. Même si, sur le principe, les INSPE pourraient accueillir des formations conjointes mêlant acteurs des deux champs, dans la pratique, la réalisation de tels modules de formation apparaît compliquée alors même qu'ils permettraient de mieux reconnaître l'éducation populaire comme complémentaire de l'éducation formelle.

De la même manière, les offres de formation continue apparaissent très insuffisantes voire inexistantes dans un certain nombre d'académies.

Enfin, il apparaît que, parfois, les associations méconnaissent les enjeux de l'EMC ou des problématiques citoyennes dans le champ scolaire.

Le programme Pestalozzi conduit par le Conseil de l'Europe : un exemple de programme de formation en direction des « éducateurs »

Le programme Pestalozzi a été déployé par le Conseil de l'Europe de 2003 à 2017 avec pour objectif de former des « éducateurs » pour développer la culture de la démocratie. Par le terme « éducateurs », le programme s'adressait aussi bien aux enseignants qu'aux travailleurs sociaux ou de jeunesse. Néanmoins, 80 % des personnes concernées étaient des enseignants.

Le programme avait pour objectif le développement des compétences des « éducateurs » pour une culture de la démocratie. Le principe était de fournir des outils permettant aux « éducateurs » de travailler leur posture vis-à-vis des enjeux liés à l'enseignement autour des questions citoyennes.

Il s'agissait de permettre aux « éducateurs » de mener au mieux la mission qui leur était confiée dans le cadre des programmes d'éducation de chaque pays, construite autour d'un objectif principal, par exemple, la transmission des valeurs républicaines pour la France, le développement de l'esprit critique en Allemagne...

En effet, dans chaque pays, un programme dédié est défini et doit être appliqué mais la manière de s'en saisir et de le mettre en œuvre avec les élèves, s'effectue par la posture pédagogique des enseignants, constituant ainsi un enjeu primordial.

Le programme avait donc pour ambition de répondre à cet enjeu et mettait en place des temps de formation d'une semaine autour des questions de démocratie avec des « éducateurs » de toute l'Europe et appuyés sur les principes suivants :

- Apprentissage par les pairs ;
- Présence d'experts et d'ingénieurs en formation ;
- Analyse de pratiques pour questionner ses propres pratiques ;
- Outiller et changer de posture professionnelle.

Les formations s'appuyaient sur les principes de l'éducation populaire, vue comme un outil au service de la posture de l'éducateur, pour la mettre en cohérence avec le travail qu'il mène.

Dans ce cadre, une cartographie des compétences, savoir-faire et savoir-être pour la démocratie a été réalisée avec différents champs qui permettent de décrire les compétences nécessaires pour mettre en œuvre des actions de démocratie (cf. annexe). Les ressources du programme Pestalozzi, notamment le manuel TASKs pour la démocratie (<https://book.coe.int/fr/serie-pestalozzi/7700-tasks-pour-la-democratie.html>), accompagnent la mise en œuvre du cadre de compétences à une culture de la démocratie approuvé par la Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe en avril 2016.

La mise en œuvre de projets citoyens au sein des établissements, qu'ils soient dans le cadre d'une matière définie ou dans les temps périscolaires, nécessite **la mobilisation de moyens humains et financiers**. En ce sens, une loi cadre de l'éducation populaire permettrait de clarifier la responsabilité de chacun en matière de formation citoyenne.

Les moyens humains peuvent provenir de la communauté éducative de l'établissement lui-même mais certaines expertises nécessitent de faire appel à des intervenants extérieurs dont la très grande majorité est composée du tissu associatif local, parfois régional ou national.

Selon les activités ou les projets, les coûts peuvent également varier et les établissements peuvent être dans l'obligation de rechercher des partenariats techniques ou des apports financiers, notamment des collectivités territoriales. Des actions peu coûteuses pour l'établissement peuvent nécessiter de faire appel à des partenariats associatifs, transférant, de facto, une partie des coûts sur eux, à travers la mobilisation de leurs bénévoles ou de leurs salariés.

Les membres du COJ rappellent donc que l'intervention d'associations dans le temps scolaire a un coût financier.

Dans ce cadre, les organisations de jeunes auditionnées ont indiqué que leurs interventions donnaient très rarement lieu à des relations budgétaires entre elles et les établissements scolaires. Elles mobilisent leurs fonds propres pour défrayer leurs bénévoles ou utilisent des dispositifs de subventionnement, tel que le Fond de développement de la vie associative (FDVA) ou ceux de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour les interventions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En fonction de leur structuration, certaines peuvent s'appuyer sur un chargé de mission dédié à ces interventions.

Elles peuvent solliciter un soutien financier des établissements quand l'intervention s'inscrit dans un projet. De même, elles peuvent s'inscrire dans des dispositifs (cités éducatives, par exemple).

Certaines **collectivités territoriales** signent également des conventions avec des associations afin qu'elles interviennent dans l'ensemble des établissements relevant de leur compétence. En effet, les collectivités territoriales sont de plus en plus volontaristes sur la thématique de la citoyenneté. Elles constituent donc un partenaire à mobiliser régulièrement.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire, complémentaires de l'école, bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sur lesquelles appuyer leurs interventions en direction des acteurs éducatifs (formations) et/ou des élèves (projets). Néanmoins, elles peuvent facturer des prestations de formation des enseignants.

D'une manière générale, la majorité des intervenants issus de l'éducation populaire est constituée de bénévoles, présentant l'intérêt de valoriser l'engagement auprès des élèves mais, à l'inverse, souffrant d'une relative délégitimation auprès de certains enseignants, ces derniers pouvant considérer qu'ils ne sont pas experts du sujet. La question des qualifications, de l'expérience, du statut des intervenants est donc un point à prendre en compte dans la conduite des partenariats. Pour répondre à cet enjeu, les associations doivent être soutenues financièrement pour garantir leur expertise sur le sujet.

La formation du citoyen et de la citoyenne dans les temps scolaire et extrascolaire vise à la construction, par l'élève/le jeune, d'un jugement moral et civique ainsi qu'à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Tous les acteurs interrogés ont rappelé l'importance pour la formation du citoyen, de la coopération entre éducation formelle et éducation populaire, afin de bénéficier de leur complémentarité. Ce travail commun a connu des hauts et des bas au cours de l'histoire de ces deux champs éducatifs. Plusieurs facteurs déterminants se dégagent des périodes de bonne coopération, qui peuvent éclairer la réflexion actuelle :

- **L'émergence de figures à la croisée des deux secteurs et plus généralement des acteurs éducatifs engagés dans des cultures professionnelles qui trouvent des terrains d'entente ;**
- **Des volontés politiques fortes qui se traduisent par des expérimentations, des moyens nouveaux et des innovations législatives ;**
- **Le travail commun des services publics de l'enseignement et de l'éducation populaire, aux côtés des acteurs associatifs, porté par la conviction de la place centrale des services publics dans la formation du citoyen.**

Les quatre axes de préconisations présentées ci-après, sont de nature à permettre l'émergence de rapprochements féconds, à la hauteur des enjeux éducatifs du 21ème siècle.

Aujourd'hui, le cadre législatif dans lesquels s'inscrivent ces préconisations est le suivant :

- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. Outre les enjeux sur le contenu des enseignements, leur organisation/évaluation ou encore la formation des enseignants, cette loi insistait sur l'ouverture de l'école aux autres acteurs éducatifs (PEdT), la lutte contre les inégalités dès l'école primaire, l'ouverture au numérique, l'insertion professionnelle, la progressivité des apprentissages et l'amélioration du climat scolaire ;
- La circulaire ministérielle du 23 juin 2016 précise les grands objectifs du parcours citoyen ainsi que les modalités de pilotage et de mise en œuvre ;
- La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 encourage l'engagement républicain de tous les citoyens et les citoyennes et, notamment, dans son article 54, instaure un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics ;
- La loi pour une École de la confiance, du 28 juillet 2019. Cette loi se recentre sur les apprentissages pour lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge, combattre le décrochage ou ouvrir des voies européennes. Elle aborde aussi le climat scolaire au travers du harcèlement et de l'inclusion scolaire. Les marques d'ouverture à l'ensemble des acteurs éducatifs sont moins prononcées qu'en 2013 ;
- L'article 314-2 du code de l'éducation relatif aux expérimentations pédagogiques qui mentionne clairement la coopération avec les partenaires du système éducatif.

Le présent rapport montre que ce cadre législatif ne suffit pas à favoriser l'engagement des jeunes et leur participation aux politiques publiques.

L'éducation populaire et l'éducation nationale auraient donc intérêt à se rapprocher, notamment au travers de l'EMC. Ce rapprochement pourrait favoriser les temps de débat ou d'engagement, qui permettraient aux élèves de faire plus régulièrement l'expérience de la vie démocratique dans et hors temps scolaire.

Cette démarche de parcours citoyen doit également permettre de valoriser d'autres modes d'apprentissage, d'acquisition de compétences et d'évaluation, permettant un autre rapport au savoir.

L'ensemble peut s'articuler autour de projets pluridisciplinaires et de constructions innovantes qui peuvent être soutenus par des adaptations du temps scolaire dans les établissements.

Néanmoins, une telle ambition ne peut passer que par une affirmation politique forte, des moyens et une ouverture de l'école aux acteurs de l'éducation populaire, portée par des politiques publiques au service de la formation des citoyens.

AXE 1 : Continuité éducative entre les deux champs au regard de l'enseignement moral et civique (EMC)

La mise en place d'une éducation à la citoyenneté renouvelée, appuyée sur **des projets citoyens intégrant les acteurs et les méthodes de l'éducation populaire donne l'opportunité de mises en œuvre innovantes des programmes d'EMC**. Ces programmes donnent, par leur structure et leur organisation, une liberté d'action dont les enseignants pourraient se saisir encore davantage.

Les liens avec l'éducation populaire pourraient **permettre des mises en œuvre renouvelées, mais aussi de faire de l'EMC un enseignement qui articule le temps du cours, le temps scolaire, le temps périscolaire autour du parcours citoyen**. Ceci donnerait à l'éducation à la citoyenneté une place plus large et en rapport avec son importance, favorisant **une approche globale à l'échelle des établissements scolaires et de leur environnement**.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EXEMPLES D'ACTIONS
Construire des ponts qui favoriseront le croisement des temps scolaires et hors-scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des parcours citoyens visant le développement de l'esprit critique et fondant l'apprentissage de la citoyenneté par les élèves sur l'expérimentation. - Au travers des attendus fixés par le programme d'EMC, pour les élèves, tout au long de leur scolarité, privilégier l'expérimentation sous forme de projets développés sur les temps scolaire et non-scolaire et ouverts aux intervenants extérieurs. - S'inspirer de l'exemple allemand de l'éducation citoyenne/éducation politique - Faire connaître et utiliser les travaux du Conseil de l'Europe sur les compétences pour une culture de la démocratie (cf. annexe). - Favoriser l'immersion des élèves dans certains projets interdisciplinaires et multi-partenariaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Intervention de fédérations d'éducation populaire dans le cadre scolaire (notamment dans le cadre de la formation des délégués élèves). ⇒ Participation au foyer des élèves/maisons des lycéens. ⇒ Projets autour des médias (ex: journal). ⇒ Ateliers d'écriture. ⇒ Rencontres interculturelles. ⇒ Utiliser Erasmus + jeunesse. ⇒ Ateliers de médiation. ⇒ Interventions dans d'autres temps de présence de l'élève : pause méridienne et accompagnement personnalisé par exemple. ⇒ Semaine de création. ⇒ Semaines thématiques (les médias, l'Europe, l'engagement, ...). ⇒ Classe vertes/mer/neige. ⇒ Classe découverte.

	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer au parcours citoyen, les expériences citoyennes vécues en dehors du temps scolaire. - Encourager la diversité des modes d'engagements des jeunes. - Penser le parcours citoyen comme transversal et construit tout au long de la vie de l'élève (de son entrée dans la scolarisation à sa sortie). - Enrichir la formation citoyenne par le lien entre l'EMC et l'éducation populaire, dans l'ensemble des temps éducatifs, à l'échelle de l'établissement et de son environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Valoriser les Conseils Municipaux de Jeunes au sein de l'école. ⇒ Valoriser les engagements associatifs des jeunes/élèves. ⇒ Elaborer un temps de dialogue entre les institutions scolaires, l'administration de jeunesse et sport et le secteur associatif pour identifier les différents types d'engagement des jeunes. ⇒ Mettre en place un support qui recense les actions et engagements qui composent le parcours citoyen. ⇒ Créer des badges numériques qui reconnaîtraient l'investissement citoyen pendant le cursus scolaire. ⇒ Systématiser les formations de délégués pour tous les élèves en travaillant conjointement établissement / association. ⇒ Elargir les PEdT pour favoriser les ponts entre les politiques éducatives de territoire et les projets d'établissements. ⇒ Etablir un diagnostic sur la mise en œuvre de l'EMC selon les établissements et les territoires. ⇒ Construire une cartographie des ressources associatives à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un établissement scolaire (s'appuyer sur la carte scolaire).
--	---	---

Donner un cadre juridique pour les acteurs de l'éducation populaire	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'implication de l'éducation populaire aux côtés de l'éducation nationale. - Affirmer la mission éducatrice de l'État, positionner l'éducation comme une priorité nationale et favoriser l'accès à la culture, l'éducation tout au long de la vie avec une éducation populaire reconnue aux côtés de l'éducation nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Transmettre aux établissements scolaires la liste des associations agréées « Jeunesse et Education populaire » et « complémentaires de l'enseignement public » de leur territoire d'implantation. ⇒ Créer une carte académique des partenaires de l'éducation populaire mobilisable par le champ scolaire. ⇒ Renforcer la mission éducatrice des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports (s'appuyer sur tous les personnels du futur pôle éducatif). ⇒ Pour affirmer la mission de l'État dans les territoires, mobiliser les futures DRAJES pour créer des passerelles entre les champs scolaires et l'éducation populaire. ⇒ Mobiliser l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire pour réfléchir à la question de l'exercice de la démocratie et à l'engagement des jeunes.
Faciliter et valoriser les formes d'engagement des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les jeunes à accomplir des actions citoyennes, vivre des missions d'encadrement, prendre des responsabilités. - Reconnaître les compétences psycho-sociales des élèves afin de développer l'estime de soi et produire du pouvoir d'agir. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aider et faciliter l'accès aux formations BAFA. ⇒ Rendre obligatoire la présence d'une association d'élèves au sein de chaque établissement, sur le modèle des ALESA. ⇒ A l'image de l'enseignement agricole, créer une unité facultative dans le cadre des diplômes de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale pour valoriser l'engagement extrascolaire des élèves. ⇒ Associer plus directement les élèves à la vie de l'établissement en mettant en place des mécanismes de démocratie directe. ⇒ Aider à la mise en place de juniors associations et de maisons des lycéens dans tous les établissements. ⇒ Promouvoir les lieux d'engagement existant comme les MDL et les CVL. ⇒ Créer des commissions citoyennes pilotées par les jeunes. ⇒ Intégrer davantage les jeunes aux conseils d'établissements et conseils d'administration. ⇒ Généraliser l'utilisation des open badges.

**AXE 2 : Permettre à différentes pédagogies de s'exprimer
et mobiliser les acteurs autour de la formation (aller vers une communauté éducative)**

Construire une éducation à la citoyenneté qui intègre l'éducation populaire nécessite de réfléchir sur la mise en œuvre de pratiques pédagogiques relevant de cultures professionnelles, de cadres et d'objectifs différents. Cela implique d'**identifier les acteurs et de les mettre en relation, de rendre les travaux de l'éducation populaire plus visibles et de promouvoir des pédagogies actives permettant une mise en commun des approches**. Dans ce but, **des temps de concertation sont nécessaires et doivent être institutionnalisés**.

Cet enjeu est lié à celui de la formation ; **ces projets et la mise en commun de ces approches nécessitant non seulement des temps de concertation, mais aussi une meilleure connaissance des pédagogies de chacun et des temps de formation en commun**. Il semble important de mettre en place des modules de ce type en formation continue et en formation initiale pour mieux faire connaître les approches et faire se rencontrer enseignants, personnels d'éducation et acteurs de l'éducation populaire autour de ces pédagogies.

Cet enjeu pose également la question de la nécessaire coordination et institutionnalisation de cette coopération, tout en réfléchissant aux manières de faire connaître les acteurs et les pratiques. **L'objectif est bien d'avoir une réflexion globale sur la formation citoyenne dans le champ scolaire.**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EXEMPLES D'ACTIONS
Inscrire le parcours citoyen des enfants et des jeunes dans une politique éducative de territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des temps de concertation sur les politiques éducatives de territoire afin de favoriser le partage d'informations et de pratiques ainsi que la connaissance mutuelle. - Incrire les projets citoyens dans le temps et la durée au travers de politiques éducatives locales et transversales. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mieux mettre à profit le cadre réglementaire pour inciter les enseignants à innover et à travailler en pédagogie de projet sur la durée. ⇒ Dédier des moyens horaires et/ou humains au sein des établissements pour l'animation de projets citoyens, hors temps scolaire, en transversalité et avec des partenaires extérieurs (à l'image des professeurs d'ESC de l'enseignement agricole). ⇒ Généraliser des temps de dialogue et de concertation entre les acteurs des champs scolaire et de l'éducation populaire, en s'appuyant sur le fonctionnement des REP +. ⇒ Développer la méthodologie de projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Permettre le suivi des actions sur plusieurs séances sur l'année ; ○ Évaluer scientifiquement et de manière multi-partenaire les expériences pour les formaliser. ⇒ Rendre visible les actions de l'éducation populaire dans le champ scolaire. ⇒ Faire un état des lieux par académie des projets conjoints scolaire-éducation populaire intégrant également les associations ne bénéficiant pas d'un agrément. ⇒ Identifier des spécialistes dans les deux champs, scolaire et éducation populaire. ⇒ Promouvoir les projets conjoints entre établissements et associations.

Développer l'usage des pédagogies actives et les méthodes participatives	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les possibilités de prises de décisions collectives par les jeunes et les adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ajuster les enseignements aux préoccupations des jeunes à travers le travail en collectif des enseignants et en construisant avec des partenaires hors scolaire, si nécessaire. ⇒ Multiplier les actions pour que les élèves considèrent l'établissement comme un lieu de vie et non comme un lieu de consommation d'enseignements. ⇒ Généraliser des méthodes participatives telles que la méthode SPIRAL développée par le Conseil de l'Europe et par l'association Together France.
« Faire communauté éducative »	<ul style="list-style-type: none"> - Donner du temps et des moyens pour développer la co-construction et sortir de la prestation de service. - Repenser la formation des intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Flécher les temps de travail des enseignants pour permettre de développer des projets. ⇒ Utiliser le mode projet pour une intervention longue (ex : radio associative qui intervient régulièrement dans l'établissement). ⇒ Ouvrir les formations de l'éducation populaire à l'éducation nationale et inversement. Dans un second temps, construire un plan de formation ouvert aux professionnels des deux champs pour permettre la rencontre et la co-construction de projets. ⇒ Former les enseignants aux pédagogies actives et participatives (ces formations pourraient être organisées par les fédérations d'éducation populaire). ⇒ Construire des formations en direction des enseignants, appuyées sur l'expérience de l'éducation populaire pour former au débat. ⇒ Avoir la possibilité de dégager des temps de formation communs à différents personnels, ne pas se fonder sur la seule bonne volonté de chacun. ⇒ Créer des formations pour les associations présentant les programmes et enjeux de citoyenneté dans le champ scolaire.

AXE 3 : Des clefs de réussite pour construire une éducation à la citoyenneté au croisement de l'éducation populaire et du champ scolaire

Il convient de réfléchir aux moyens nécessaires à l'ambition de déployer une éducation à la citoyenneté renouvelée, transversale aux temps scolaire et périscolaire, articulée entre une matière (l'EMC) et des pédagogies de projets.

Au-delà d'un enjeu de moyens financiers nécessaire car aucune politique publique ne peut se déployer sans budget, il convient également de s'appuyer sur un cadre de travail qui permette de :

- Se donner les moyens de dépasser les divisions entre les cultures professionnelles des secteurs de l'éducation nationale et de l'éducation populaire, et ainsi fluidifier les relations entre les différents acteurs qui n'ont pas nécessairement une culture de travail commune
- De fournir des diagnostics pour orienter la politique publique
- Donner des espaces et du temps pour créer et faire vivre des projets qui incarneront les concepts et les savoirs portés par l'EMC

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EXEMPLES D'ACTIONS
Appuyer le développement de la formation citoyenne sur les réalités et ressources du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources du territoire pouvant être mobilisées. - Identifier les problématiques et les enjeux de citoyenneté prioritaires pour le territoire et les élèves/jeunes. - Mobiliser les acteurs de la recherche du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mettre en place des indicateurs en s'appuyant sur les diagnostics. ⇒ Faire connaître la liste des associations nationales agréées JEP conventionnées avec la DGESCO et / ou avec la DJEPVA à tous les établissements. ⇒ Construire une cartographie des ressources associatives à l'échelle d'un établissement ou d'un bassin. ⇒ Soutenir et impulser des dynamiques de recherche scientifique sur les expériences, pour les formaliser en mobilisant l'INJEP, les universités, les INSPE, les contrats industriels de recherche et de formation (CIRF)... ⇒ Fournir, aux acteurs, des outils opérationnels pour construire un projet d'intervention d'association et l'évaluer. ⇒ Fournir des grilles d'indicateurs aux acteurs pour construire leur diagnostic et leur projet.

<p>Définir des temps de travail des professionnels (enseignants, CPE, animateurs, personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sport...) dédiés au développement de l'éducation citoyenne pour décloisonner les temps des élèves/jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des passerelles entre les acteurs de la citoyenneté sur le territoire. - Permettre la mise en œuvre réelle de l'EMC sans concurrence avec les autres matières. - Permettre la création et le développement de projets transversaux citoyens sur les temps scolaire et périscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Privilégier la pédagogie de projet qui permet de s'inscrire dans la durée. ⇒ Encourager des projets inscrits dans le temps long qui permettent plusieurs séances sur l'année. ⇒ Réaliser le suivi des actions, avec des bilans réguliers en présence des différents acteurs du projet. ⇒ Organiser les emplois du temps pour dégager du temps pour construire des projets permettant l'immersion des élèves (par exemple demi-journée consacré au projet avec intervenants, ou sortie scolaire à la journée...). ⇒ Généraliser des temps de dialogue et de concertation entre les acteurs des champs scolaires et de l'éducation populaire, en s'appuyant sur le fonctionnement des REP+. ⇒ Flécher les temps de travail des enseignants pour permettre de développer des projets en lien avec des acteurs de l'éducation populaire
<p>Mobiliser des moyens financiers pour soutenir les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir financièrement l'évaluation des projets. - Donner du temps et des moyens pour développer la co-construction de la formation citoyenne et sortir de la prestation de service. - Mobiliser l'expertise associative externe à l'établissement en rémunérant le temps de travail de préparation et de suivi des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mettre en place un appel à projets pour des expérimentations donnant lieu à une évaluation scientifique et permettant une forte visibilité et la capitalisation des expériences. ⇒ Augmenter les moyens financiers dédiés aux interventions des associations dans les établissements. ⇒ Augmenter les moyens financiers disponibles pour la réalisation de projets de collaboration entre établissements d'enseignement et acteurs de l'éducation populaire. ⇒ Inciter les collectivités territoriales à soutenir les projets et valoriser leur implication.

AXE 4 : Développer la capacité d'agir et de s'engager des enfants et des jeunes

L'un des objectifs essentiels de l'éducation à la citoyenneté doit être de **donner aux jeunes/élèves, une réelle capacité d'agir dans la société pour être des citoyens actifs**. La relation entre l'éducation populaire et l'EMC doit être pensée comme la possibilité de réinvestir des savoirs théoriques dans des lieux d'engagement au sein de l'établissement scolaire ou au sein d'associations du tissu local ainsi que dans la vie quotidienne.

Dans ce cadre, l'éducation populaire a toute sa place dans la mesure où, d'une part, elle peut mobiliser de véritables savoir-faire pour développer une citoyenneté active, au côté de l'enseignement scolaire, et, d'autre part, elle est un lieu d'engagement.

Par ailleurs, les établissements scolaires sont des lieux de citoyenneté et l'éducation populaire est un partenaire mobilisable aisément pour animer cette citoyenneté.

L'EMC et la vie citoyenne au sein des établissements scolaires auraient tout à gagner à repérer les élèves déjà engagés dans leur vie quotidienne pour s'appuyer sur leur expérience pour développer des projets construits entre pairs, incarnant ainsi les enseignements.

D'une manière générale, il conviendrait que les compétences acquises par les jeunes dans le cadre de leurs engagements en dehors de l'établissement scolaire puissent être identifiées et valorisées dans leur cursus.

Cependant, le développement de l'engagement doit s'accompagner d'une réflexion sur les moyens de le rendre accessible au plus grand nombre.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EXEMPLES D'ACTIONS
Accompagner les élèves / jeunes vers l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les conditions favorables au développement d'une vie associative d'élèves dans les établissements. - Construire des passerelles d'engagement entre l'établissement et les associations. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aider à la formation BAFA ou à d'autres formes d'engagements permettant au jeune de réaliser des actions citoyennes, d'accomplir des premières missions d'encadrement, de prises de responsabilités ... ⇒ Rendre obligatoire la présence d'une association d'élèves dans chaque établissement. ⇒ Favoriser, dans le parcours citoyen, l'engagement des élèves dans et hors l'établissement : partenariat de l'établissement avec le tissu associatif local, vie scolaire permettant des prises de responsabilité d'élèves... ⇒ Aider à la mise en place de junior associations et de maisons des lycéens dans tous les établissements secondaires. ⇒ Systématiser les formations de délégués pour tous les élèves en travaillant conjointement établissement / association. ⇒ Développer, dans le cadre de l'EMC et / ou dans la vie scolaire des espaces-temps développant les compétences d'engagement des collégiens et lycéens.

Faire vivre la démocratie dans les établissements	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à tous les jeunes de vivre concrètement l'expérience démocratique à l'échelle de l'établissement. - Réformer la démocratie lycéenne. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ S'appuyer sur les associations JEP pour animer la vie démocratique des établissements. ⇒ Systématiser la communication par les pairs pour présenter les possibilités d'engagement au sein de l'établissement (MDL, CVL...). ⇒ Rendre effectif, dans tous les établissements, le fonctionnement quotidien des MDL et des CVL ainsi que de leurs projets, notamment par le soutien des enseignants, des CPE et de l'administration. ⇒ Donner un pouvoir décisionnel aux lycéens présents dans les instances de la démocratie lycéenne par une modification du code de l'éducation. ⇒ Associer plus directement les élèves à la vie de l'établissement en mettant en place des mécanismes de démocratie directe (assemblées de lycée, budget participatif...). ⇒ Favoriser les initiatives et la prise de responsabilité des enfants dès le primaire, en s'appuyant sur les pratiques de l'éducation populaire.
Valoriser les compétences de l'engagement des élèves / jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une stratégie nationale de valorisation des compétences de l'engagement extrascolaire dans le cursus scolaire. - Permettre à tous les jeunes de s'engager en les soutenant dans leur démarche. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser les engagements citoyens et les valoriser dans le cursus scolaire en les reconnaissant davantage. ⇒ Imaginer une valorisation de l'engagement des jeunes qui permette le réinvestissement des compétences acquises et qui aille au-delà de la reconnaissance institutionnelle (partage d'expériences entre pairs, préparation collective d'exposés, participation à la préparation d'un cours...). ⇒ A l'image de l'enseignement agricole, créer une option facultative dans le cadre des diplômes de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale. ⇒ Généraliser l'utilisation des open badges pour les élèves, pour reconnaître leurs compétences sociales car la démarche favorise la prise de conscience des compétences et appartient à l'individu. ⇒ Permettre l'engagement de tous les jeunes en proposant des mécanismes de soutien (libération de temps, mise à disposition d'espace ou de matériel, prise en compte effective du droit d'affichage, etc.).

CONCLUSION

La formation du citoyen et de la citoyenne constitue un enjeu fondamental pour la vie démocratique de notre pays et pour construire une société ouverte. Réfléchir avec les jeunes aux enjeux citoyens pour leur permettre une participation pleine et entière (les faire « sujets » de ces apprentissages) nécessite de s'inscrire dans la durée.

L'enseignement moral et civique, par son programme étalé du primaire au lycée, constitue un des outils sur lequel la commission de l'éducation populaire a appuyé sa réflexion. Cependant, la formation du citoyen est également effectuée dans le cadre scolaire, dans d'autres espaces que celui de la classe. Elle est aussi largement le fait de lieux, de structures et de dynamiques hors des établissements, relevant pour la plupart de l'éducation populaire.

L'ensemble de ces actions, engagées aussi bien dans le champ scolaire que dans celui de l'éducation populaire, constitue une richesse sur laquelle adosser une véritable politique nationale de formation citoyenne. Il s'agit d'une chance pour notre pays et d'une formidable opportunité de faire (re)travailler les pédagogues entre eux.

Cette politique nationale ambitieuse permettrait de développer, voire de généraliser, les passerelles entre ces temps de formation pour qu'ils s'enrichissent les uns les autres au bénéfice des enfants et des jeunes.

Par ailleurs, si la maîtrise des concepts est une base partagée nécessaire pour tous les enfants et les jeunes, elle doit davantage s'accompagner de la mise en action afin de rendre le rôle du citoyen le plus concret possible. En conséquence, la politique nationale devrait valoriser ce type d'approches et être dotée de moyens financiers pour accompagner les projets des enfants et des jeunes, qu'ils soient effectués dans le temps scolaire, en dehors, ou à la croisée des champs scolaire et de l'éducation populaire.

De même, cette politique nationale doit pouvoir se décliner sur les territoires pour adosser les actions à celles menées par les réseaux de l'éducation populaire existants et pour mobiliser les ressources locales. L'ouverture des établissements aux acteurs de la citoyenneté du territoire constitue ainsi une problématique qu'il conviendra de prendre en compte.

Enfin, et d'une manière générale, la question de la citoyenneté, qu'elle soit abordée en dehors ou au sein de l'école (notamment via l'EMC) ne doit pas être confiée au seul champ de l'éducation populaire car les enjeux éducatifs sont importants et ils doivent être travaillés de manière collégiale en associant l'ensemble des parties prenantes : les enseignants et autres personnels de l'éducation formelle, les animateurs et les autres acteurs de l'éducation non formelle, les parents, les enfants et les jeunes eux-mêmes.

ANNEXES

Pour répondre à la commande, les membres de la commission ont souhaité mettre en place un groupe de travail spécifique, animé par Mme Héloïse DUCHE, membre du COJ, représentante du CNAJEP au sein du collège des représentants de la vie associative.

Le groupe de travail a fait le choix de s'appuyer sur l'expertise de ses membres pour cadrer les travaux puis d'auditionner des acteurs concernés par les problématiques de citoyenneté et qui interviennent à la jonction de l'éducation populaire et du champ scolaire. Une trame de questionnements a été rédigée et proposée aux structures et experts auditionnés tout en précisant qu'il s'agissait de faciliter la réflexion sans pour autant l'orienter (cf. annexe).

Le principe de ces auditions était de repérer les pratiques et les ingrédients pertinents permettant de développer des projets et des actions citoyennes au sein du champ scolaire, construites avec les acteurs de l'éducation populaire.

En complément, les membres du groupe de travail ont été invités, s'ils le souhaitaient, à proposer des contributions écrites, annexées à cet avis.

Au cours des réunions du groupe de travail ont été auditionnés :

- Madame Orianne BEZERT, Déléguée générale de l'association **Jets d'encre** ; Madame Marie CAILLAUD, Présidente de l'association **Jeunes européens France** – associations membres du **Forum français de la Jeunesse** ;
- Monsieur Laurent GAUTIER, Chargé de mission national secteur Ecole, **CEMEA** ;
- Madame Fatima AKKACHA, chargée de mission éducation et Monsieur Antonin COIS, Adjoint au directeur en charge du développement et des CPO, Responsable des programmes éducatifs et culturels, **Ligue de l'enseignement** ;
- Monsieur Patrice WEISHEIMER, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse à la Direction régionale et départementale jeunesse, sports et cohésion sociale Grand Est, ancien chargé de mission pour le **programme Pestalozzi au Conseil de l'Europe** ;
- Monsieur Hervé CHAPLAIS, Professeur certifié en éducation socioculturelle au **Lycée agricole ISSAT de Redon** (privé sous contrat) ;
- Monsieur Olivier HAERI, Délégué général, enseignant au micro-lycée de Sénart, **Fédération des Etablissements Scolaires Publics Innovants – FESPI** ;
- Monsieur Stéphan HITIER, Inspecteur pédagogique en éducation socioculturelle de l'Enseignement agricole, **Ministère de l'agriculture et de l'alimentation** ;
- Madame Chloé RIAZUELO, lycéenne en lycée général, Présidente de la **Fédération des maisons des lycéens – FMDL** ;

- Monsieur Mathieu DEVLAMINCK, lycéen en lycée général, Monsieur Ismaël FALIPPOU, lycéen en lycée agricole, **Union nationale lycéenne – UNL** ;
- Madame Clairanne DUFOUR, lycéenne en lycée professionnel, **Organisation internationale de la Jeunesse** ;
- Monsieur Nino HERRAN, lycéen en lycée technologique, **Avenir Lycéen** ;
- Monsieur Laurent BESSE, **Maître de conférences à l'Université de Tours**.



Commission « éducation populaire »

Groupe de travail

Education populaire / Enseignement moral et civique

La remise du rapport portant sur le « Plan mercredi » au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et à son secrétaire d'Etat a été l'occasion de rappeler la nécessité de penser le champ éducatif dans un processus de globalité, de continuité et donc de complémentarité entre les acteurs éducatifs sur les territoires.

Dans ce cadre, le secrétaire d'Etat a sollicité le COJ et sa commission « éducation populaire » pour réfléchir au rôle que l'éducation populaire pourrait avoir au sein de l'éducation formelle, notamment pour rendre plus « concret » l'enseignement moral et civique (EMC).

Ces travaux seront conduits dans le cadre d'un groupe spécifique animé par Mme Héloïse DUCHE, membre du COJ, représentante du CNAJEP.

Le résultat des travaux pourrait être rendu public au cours du premier semestre 2020.

Les travaux seront effectués en plusieurs étapes :

1. Tout d'abord, il conviendra de définir la production du groupe de travail en s'interrogeant sur les contours de cette commande et décider si elle doit être limitée à l'EMC ou bien s'ouvrir vers d'autres thématiques concernant le lien entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle dans le champ scolaire ;
2. Ensuite, il sera nécessaire de déterminer des constats en s'appuyant sur l'existant : les pratiques des membres de la commission « éducation populaire », les diagnostics du champ scolaire et des acteurs de l'éducation populaire, tout en les mettant en miroir avec quelques exemples dans d'autres pays (Québec et Allemagne, notamment) ;
3. Enfin, au regard de ces éléments, l'identification de recommandations permettra de finaliser le livrable de la commission.

TRAME DE QUESTIONNEMENTS POUR LES AUDITIONS



Commission « éducation populaire »

Education populaire – Enseignement moral et civique

Trame de questionnements pour les auditions

Rappel du contexte

La remise du rapport relatif au « Plan mercredi » au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et à son secrétaire d'Etat a été l'occasion de rappeler la nécessité de penser le champ éducatif dans un processus de globalité, de continuité et donc de complémentarité entre les acteurs éducatifs sur les territoires.

Dans ce cadre, le secrétaire d'Etat a sollicité le COJ et sa commission « éducation populaire » pour réfléchir au rôle que l'éducation populaire pourrait avoir au sein de l'éducation formelle, notamment au travers de l'enseignement moral et civique (EMC).

Pour répondre à cette commande, les membres de la commission ont souhaité mettre en place un groupe de travail spécifique.

Au démarrage des travaux du groupe, il a été décidé de porter la réflexion sur le parcours citoyen tout en établissant un focus sur l'EMC, conformément à la demande du Secrétaire d'Etat, et tout en ne s'interdisant pas de présenter d'autres pistes allant au-delà de cet enseignement afin de prendre en considération l'ensemble des enjeux et des problématiques.

Trame de questionnements

Cette trame de questionnements a vocation à guider votre réflexion dans la présentation de votre contribution. Il ne doit pas nécessairement être suivi in extenso, certains questionnements pouvant ne pas relever de votre champ d'expertise. Par ailleurs, vous avez toute liberté pour aborder des questionnements n'apparaissant pas dans la trame mais que vous jugez importants au regard de la thématique.

Votre structure / vos actions

- A quel champ (scolaire ou éducation populaire) votre structure ou vous-même êtes-vous rattaché ?
- A quelle occasion (quel déclencheur) votre structure ou vous-même avez-vous débuté des actions citoyennes au croisement des deux champs ?
- Intervenez-vous dans le cadre de l'enseignement moral et civique ? dans un autre cadre ?
- Pourriez-vous nous présenter une ou deux actions ou projets citoyens au croisement de l'éducation populaire et du champ scolaire que vous avez menés et que vous jugez exemplaires ?

Partenariats et co-construction d'actions ou de projets

- D'une manière générale, les actions ou projets citoyens que vous menez dans ce cadre s'inscrivent-ils dans un partenariat formalisé (accord-cadre, convention...) ?
- Votre structure a-t-elle déjà participé à la mise en œuvre sur un territoire d'une politique globale de citoyenneté, construite avec l'ensemble des acteurs concernés ?
- D'une manière générale, ces actions ou projets citoyens sont-ils co-construits avec les enseignants ? avec la communauté éducative (CPE, documentaliste...) ? avec les élèves ?

Soutien aux actions

- Comment vos actions/interventions sont-elles financées ?
- Avez-vous connaissance sur le territoire d'implantation de votre structure de dispositifs d'accompagnement et/ou de soutien à la création d'actions ou projets citoyens aux croisements de l'éducation populaire et de l'enseignement scolaire ?
- Par quel type d'acteurs sont-ils portés (associations, administrations, collectivités territoriales...) ?

Rôle/impact sur les jeunes

- Avez-vous connaissance d'initiatives citoyennes portées par des jeunes à la croisée des deux champs (scolaire et éducation populaire) ? Si oui, pouvez-vous les décrire en quelques lignes ?
- S'agit-il d'initiatives formelles (organisées et portées par une association de jeunes par exemple) ou informelles ?
- Si votre structure participe à la construction d'initiatives citoyennes, comment incite-t-elle, participe-t-elle, soutient-elle financièrement la construction de projets avec des jeunes ?
- De votre point de vue et votre expérience, quels sont les impacts sur les jeunes/élèves de l'utilisation des principes de l'éducation populaire dans le cadre d'actions ou projets citoyens qui se déroulent dans le cadre scolaire ?

Votre vision / votre diagnostic

- De votre expérience, quels sont les freins que vous identifiez à la mise en œuvre d'actions et de projets citoyens au croisement de l'éducation populaire et du champ scolaire ?
- De votre expérience, quels sont les leviers sur lesquels s'appuyer pour construire puis mener des actions et projets citoyens au croisement de l'éducation populaire et du champ scolaire ?
- De par votre expérience, quel diagnostic global posez-vous sur les enjeux de citoyenneté dans le champ scolaire ? et de l'éducation populaire ?
- Selon vous, qu'est-ce qui permettrait d'améliorer le lien entre le champ scolaire et l'éducation populaire pour former les citoyens de demain ?
- Si on construisait une utopie, comment imagineriez-vous la formation du citoyen ?

Contribution du syndicat UNSA

"La situation l'impose, il faut se réengager dans une politique ambitieuse d'éducation populaire. Notre société est en profonde mutation. Cela se traduit par une crise économique, financière et sociale. Mais cette mutation s'accompagne aussi d'un déficit éducatif, culturel, démocratique, citoyen. Les illettrismes, les dépendances, les aliénations d'aujourd'hui ne sont certes plus celles d'hier, mais une politique d'émancipation individuelle et collective demeure indispensable et d'actualité."

L'éducation populaire, un enjeu de société

Article club Médiapart 2 févr. 2012

La réflexion pour une éducation globale a débuté il y a déjà plusieurs années. A l'UNSA, cela fait près de 10 ans que nous demandons la mise en place d'un grand pôle éducatif. Avec cette nouvelle réforme des services publics, l'éducation nationale et l'éducation populaire ont ici l'occasion de **faire converger leurs actions pour favoriser l'émancipation des jeunes et les accompagner dans leur construction.**

L'acquisition des compétences psychosociales est déterminant pour l'adulte en devenir qu'est l'enfant ou le jeune. **L'éducation populaire, par son côté protéiforme permet d'amener chaque individu vers des pratiques d'expérimentation, d'analyse, d'échanges, de rencontres qui lui permettent d'être acteur de son expérience.** Elle favorise le sens de l'adaptation et la confiance en soi. Ainsi, l'éducation populaire ne doit pas se réduire à des compétences à acquérir. Elle participe à l'acquisition de compétences et, notamment les compétences psycho-sociales, mais **elle participe plus largement à la construction cognitive, sensible et relationnelle de la personne.**

Ainsi, nous défendons l'idée de pouvoir vivre des expériences d'engagement et de citoyenneté au cours d'un parcours de l'enfance à l'âge adulte. Ceci nécessite une inscription dans un temps long, s'appuyant sur des acteurs éducatifs dont c'est le métier. Une telle volonté induit **un service public fort et humainement équipé, capable d'agir en harmonie, de financer les associations qui agissent pour l'éducation populaire et une politique éducative qui ne se réduit pas au jeune en âge scolaire.** L'éducation nationale possède un corps d'état technique et pédagogique dont le statut a été rénové et articulé autour de 6 spécialités (anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires / éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique / pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique / sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives / sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives / sciences et techniques de la communication et pratiques numériques). Ce sont les CEPJ. Les CEPJ ont vu leur mission éducative réaffirmées dans ce dernier décret. Ils sont capables d'élaborer un diagnostic et d'élaborer un programme d'actions pédagogique. Par leur fine connaissance du territoire, ils peuvent faire le lien entre l'éducation nationale et les associations d'éducation populaire.

Enfin, avant d'inventer des ponts entre l'éducation populaire et l'éducation nationale, nous pourrions recenser l'existant. Déjà, des dispositifs interministériels favorisent l'accès à la culture et aux arts (l'orchestre à l'école, les classes théâtre, chorales, ...). Souvent, les associations partenaires de ces dispositifs sont des associations d'éducation populaire.

Si l'enjeu est d'organiser une politique publique éducative, **créer des ponts entre l'éducation nationale et l'éducation populaire nécessite des moyens humains et financiers.** Cela implique aussi des changements de pratiques professionnelles afin d'ouvrir plus largement l'école aux acteurs de l'éducation populaire.

Outre les intérêts repérés pour les jeunes, une telle démarche pourrait faire évoluer les pratiques au travers notamment:

- des formations croisées enseignants/animateur;
- un travail en binôme enseignant/professionnel de l'éducation populaire;
- la réorganisation des temps de vie en établissement pour que les projets d'éducation populaire ne soient plus seulement en sus des heures de cours mais bien intégrée dans la réflexion sur l'organisation du temps de vie dans l'établissement.

LE CAS PARTICULIER DE L'EMC

"L'enseignement moral et civique vise à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Cet enseignement articule des valeurs, des savoirs et des pratiques. L'enseignement moral et civique vise aussi une appropriation libre et éclairée par les élèves des valeurs qui fondent la République et la démocratie : le socle des valeurs communes comprend la dignité, la liberté, l'égalité - notamment entre les filles et les garçons -, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toute forme de discrimination, c'est-à-dire les valeurs constitutionnelles de la République française, inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et dans le préambule de la Constitution de 1946."

Extrait de: <https://www.education.gouv.fr/cid81/les-programmes-du-college.html>

Ces deux derniers textes sont des textes fondateurs pour l'éducation populaire. Les fédérations d'éducation populaire ont depuis toujours œuvré pour l'éducation culturelle, artistique et citoyenne. *L'expression et l'apprentissage du sens critique est un pré requis à une citoyenneté apaisée. L'éducation populaire, dans ses projets autour de l'éducation culturelle, l'éducation aux médias et à l'information, les pratiques numériques, développe le libre arbitre et accompagne chaque individu dans son affirmation de soi.*

Grâce à ses dynamiques collectives, l'éducation populaire *permet de développer une compréhension critique de la société*. Il s'agit de se donner les moyens de comprendre le monde pour pouvoir y participer, le transformer. L'éducation populaire veille à *rendre le jeune acteur dans sa pratique*. L'art, le sport, le numérique devient un moyen d'expression, un outil de rencontre avec le monde.

Ainsi, l'éducation populaire n'est pas "l'enseignement moral et civique" dont la finalité est "l'acquisition d'une culture morale et civique".

L'éducation populaire veille à permettre à chacun de mieux se comprendre, comprendre son environnement pour pouvoir *choisir en conscience et assumer ses choix*. En aucun elle n'indiquera quelle est "la bonne voie". Elle présente l'ensemble des possibles, les explique pour permettre à chaque individu de se positionner par lui-même.

L'éducation populaire propose de mettre en lien. Elle invite à découvrir et à entrer dans un processus réflexif d'analyse et de création. **Il est donc nécessaire d'aborder la question de ce rapprochement au travers des compétences psychosociales et non des compétences scolaires.**

L'OMS définit les compétences psychosociales ainsi:

"Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement."



La compétence psychosociale est la capacité à mobiliser un ensemble de ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une situation pertinente.

Ces situations sont en rapport avec :

- La personne elle-même dans ses aspects physiques, psychiques ou intellectuels.
- Son environnement social, naturel et professionnel.

Les buts d'acquisition de ces compétences sont :

- Le bien-être physique et psychique de cette personne
- L'insertion sociale ou socioprofessionnelle • L'épanouissement personnel

(Extrait de Compétences psychosociales et promotion de la santé /Ireps Bourgogne, novembre 2014, page 5)

Les compétences psychosociales sont au nombre de 10, regroupées par 2. Ces compétences pourraient être une entrée pertinente au travail de rapprochement entre l'éducation nationale et l'éducation populaire.

COMPETENCES TRAVAILLEES A L'ECOLE	LIEN AVEC L'EDUCATION POPULAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et s'exprimer à l'oral - Lire - Écrire - Comprendre le fonctionnement de la langue - Écouter et comprendre - Parler en continu - Écrire une langue étrangère ou régionale - Réagir et dialoguer - Découvrir les aspects culturels d'une langue vivante étrangère et régionale - Expérimenter, produire, créer - Mettre en œuvre un projet artistique - S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs ; établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité - Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art - Chanter et interpréter - Écouter, comparer et commenter - Explorer, imaginer et créer - Échanger, partager et argumenter - Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps - S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et outils - Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités - Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière - S'approprier une culture physique sportive et artistique - Se repérer dans le temps : construire des repères historiques - Se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques - Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués - Poser des questions, se poser des questions. - S'informer dans le monde du numérique - Comprendre un document - Pratiquer différents langages en histoire et en géographie - Coopérer et mutualiser - Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques - Concevoir, créer, réaliser - S'approprier des outils et des méthodes - Pratiquer des langages - Mobiliser des outils numériques - Adopter un comportement éthique et responsable 	Compétences psychosociales	Exemples non exhaustifs
	<i>Apprendre à résoudre des problèmes / Apprendre à prendre des décisions</i>	<ul style="list-style-type: none"> - formation des délégués élèves; - participation au foyer des élèves/MDL; - participation à des projets sur l'année; - médiation; ...
	<i>Avoir une pensée créative / Avoir une pensée critique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - ateliers d'arts numériques; - les classes orchestres; - répétition et enregistrement; - chorales; - ateliers slam, musique amplifiée, rap, R&N; - organisation de concert; - éducation aux médias; ...
	<i>Savoir communiquer efficacement / Être habile dans les relations interpersonnelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - ateliers théâtre; - projets autour des médias (ex: journal); - ateliers d'écriture; - rencontre interculturelles; - Erasmus jeunesse; - jeux coopératifs; ...
	<i>Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres</i>	<ul style="list-style-type: none"> - rencontre interculturelles; - résidence d'artistes; - ateliers d'arts plastiques (dessins, sculpture, ...); - ateliers philo; - yoga; ...
	<i>Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions</i>	<ul style="list-style-type: none"> - apprentissage/ décryptage des émotions; - activités physiques; - projet de groupe; - organisation d'un évènement public; - jeux de société; ...

> L'enjeu pour le COJ serait d'aboutir à une nouvelle loi sur l'éducation qui inclut l'éducation populaire comme un enjeu pour notre société. Au même titre que l'éducation nationale, l'éducation populaire doit être reconnue d'intérêt général et être prise en charge par l'Etat.

La loi sur l'école de 2013:

Outre les enjeux sur le contenu des enseignements, leur organisation/évaluation ou encore la formation des enseignants, cette loi insistait sur l'ouverture de l'école aux autres acteurs éducatifs (PEDT), la lutte contre les inégalités dès l'école primaire, l'ouverture au numérique, l'insertion professionnelle, la progressivité des apprentissages et l'amélioration du climat scolaire.

La loi sur l'école de 2019:

Le gouvernement se recentre sur les apprentissages pour lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge, combattre le décrochage ou ouvrir des voies européennes. Cette dernière loi aborde aussi le climat scolaire au travers du harcèlement et l'inclusion scolaire.

Ainsi, les marques d'ouverture à l'ensemble des acteurs éducatifs sont moins prononcées qu'en 2013.

A plusieurs reprises, le secrétaire d'Etat à la jeunesse, M.ATTAL, a souhaité favoriser l'engagement des jeunes et leur participation aux politiques publiques. Mais pour pouvoir s'impliquer, un individu, quel qu'il soit, jeune ou moins jeune doit être "bien avec lui-même".

Créer des ponts entre éducation nationale et éducation populaire est donc tout à fait pertinent. Néanmoins, cela ne peut passer que par une affirmation politique forte, des moyens et une ouverture franche de l'école aux acteurs de l'éducation populaire.

Contribution du syndicat EPA-FSU

Cadre : contribution EPA-FSU aux travaux du Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ), demande du secrétaire d'Etat (2019-2020) relative au « rôle que l'éducation populaire pourrait avoir au sein de l'éducation formelle pour rendre plus « concret » l'enseignement moral et civique ».

Préambule

EPA FSU syndique des salariés du secteur privé associatif, de la Fonction Publique de l'Etat et de la Territoriale. Notre syndicalisme se veut de la branche « Education populaire ». Pour répondre à la question posée nous mobilisons notre expérience de syndicaliste défendant les conditions d'exercice de métiers. Nous portons donc l'exigence de politiques publiques au service d'une République éducative. Nous ne pensons pas que le marché puisse servir cette ambition. Nous pensons que l'Etat doit porter cette responsabilité et qu'il en a les moyens.

A quelques mois du retour des services « Jeunesse et Sports » au sein des services de l'Education Nationale pour lequel nous avons milité, nous considérons qu'il y a une opportunité à saisir pour renouer avec le rapport Condorcet. Au-delà du possible débat enseignement/éducation, nous affirmons que des pratiques concrètes d'éducation morale et civique existent. Elles portent le nom d'éducation populaire. Elles mobilisent des acteurs associatifs et des services publics. Elles ne se limitent pas à des méthodes reproductibles et des fiches programmes, mais se fondent sur des valeurs humanistes -une morale civique et laïque en quelque sorte-. Nous n'avons pas choisi de faire le catalogue des actions concrètes qui existent, mais nous proposons d'identifier ce qui les rassemble. Nous avons identifié aussi ce qui les fragilise. Rendre encore plus concrètes ces pratiques, au sens de l'objectif de les développer, nécessite une politique publique qui conforterait les briques (pour ne pas dire les lambeaux) dispersées de l'éducation populaire aujourd'hui.

**Pour une politique publique des pratiques éducatives tout au long de la vie
au service du développement de la conscience critique, de l'action citoyenne, et en lien avec l'Ecole de la
République :
l'Education populaire, une exigence d'émancipation toujours d'actualité au 21ème siècle**

I- L'EDUCATION POPULAIRE, UNE RESPONSABILITE PUBLIQUE INSCRITE DANS L'HISTOIRE

- les propositions du GFEN en 1936 et la réforme de Jean Zay, le plan Langevin-Wallon en 1945, ainsi que le manifeste pour l'Education Nationale en 1963 affirment l'importance d'une éducation intégrale (rapprochement central entre l'école et la vie) et d'une formation à la démocratie (accent sur la coopération et le fait que l'éducation puisse préparer une « démocratie de démocrates »)
- l'héritage de Jean Guéhenno en 1944 pour un service public et civil de l'éducation populaire qui a présidé à la naissance de l'identité du service public Jeunesse et Sports : une conception humaniste de l'engagement au service du développement d'une conscience critique des jeunes et des adultes¹
- l'offre publique de réflexion sur l'avenir de l'éducation populaire comme travail de la culture dans la transformation sociale, démarche lancée par Marie-Georges Buffet, alors Ministre de la Jeunesse et des Sports entre 1998 et 2001 (rapport d'étape, fruit de l'analyse et de la discussion collective du travail des 520 groupes de réflexion réunis dans toute la France à ce sujet²)

II- DE L'ELOIGNEMENT DE L'IDEAL EMANCIPATEUR ET COLLECTIF DE L'EDUCATION POPULAIRE à SA NECESSAIRE REAPPROPRIATION PUBLIQUE FACE AUX ENJEUX DE DEMAIN

II.1 Le délitement des politiques d'éducation populaire depuis 30 ans...

Alors même que les discours sur l'éducation populaire ont refait surface depuis la fin des années 1990, les cadres d'exercice des métiers eux sont plus profondément attaqués. Depuis ces 30 dernières années, nombre de dispositifs et de réformes de l'Etat ont appauvri les politiques publiques d'éducation populaire et les actions et métiers des agents qui dans les services publics les mettent en œuvre.

Le SNU est le dernier né d'un lent processus d'éloignement de l'idéal émancipateur et collectif de l'éducation populaire. Le SNU est sans aucun doute le plus grave car nous inscrivant encore plus dans des missions qui ne sont pas les nôtres (code des armées; vision autoritaire et coercitive de l'éducation...) mais les dérives ne sont pas nouvelles.

Un dispositif quel qu'il soit, n'est pas une politique publique, il en est juste un outil et avoir conscience de cela oblige à nommer explicitement le choix de politique publique que sert l'outil, ce qui fait singulièrement défaut depuis plusieurs années dans les ministères ou secrétariats d'état théoriquement en charge des politiques éducatives hors l'école (sports, « jeunesse vie associative »). Le SNU intervient comme un énième facteur d'appauprissement de la dimension éducative des associations et acteurs publics. Il vient renforcer l'effacement continu des politiques publiques favorables à l'éducation populaire et à la vie associative au profit de la « jeunisation » des orientations et des moyens (en témoigne la part énorme du budget de la DJEPVA octroyée au développement du service civique puis en général les financements dédiés au SNU)³.

Dans le même temps, les différentes réformes de l'Etat depuis les années 1990 ont mis en avant une logique gestionnaire à l'opposé d'ambitions éducatives. Ces changements ont affecté aussi bien les personnels du secteur associatif que ceux du service public d'Etat et de la fonction publique territoriale avec leurs déclinaisons spécifiques, en particulier la plus récente « Action Publique 2022 » (après la RGPP⁴). Les effets concrets de ces réformes sont de plus en plus corrosifs : vente à la découpe, de ce qu'il reste encore du service public d'éducation populaire, en atomisant les services de l'Etat, disqualifiant les missions éducatives de ses personnels, détruisant les emplois. Enfin, la Loi NOTRe reconnaissant une compétence partagée dans le champ de l'éducation populaire n'a pas toujours limité les velléités de transfert des missions de l'Etat vers les collectivités, en particulier les Régions. La Bretagne en est le dernier exemple. En outre demeurent partout les risques d'inégalités renforcées entre territoires et de privatisation lucrative de certaines activités à court ou moyen terme dans ce contexte de si faible reconnaissance et orientation d'éducation populaire institutionnelle nationale.

¹ Circulaire du 13 novembre 1944 sur les missions de la direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse

² Lepage, F. (2001). Le travail de la culture dans la transformation sociale : une offre publique de réflexion du ministère de la Jeunesse et des Sports sur l'avenir de l'éducation populaire. Rapport d'étape, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Paris : La Documentation Française.

³ « Manifeste contre le mésusage des Personnels Techniques et Pédagogiques sur le SNU »; « Service National Universel : pierre angulaire de société? Ou erreur de modèle d'engagement? » en annexe 2 et 3, ainsi qu'en ligne :

https://www.epafsu.org/?page_id=3795

⁴ Révision Générale des Politiques Publiques

Des conséquences de ces changements :

➤ Pour le service public de l'éducation populaire : la baisse considérable des effectifs d'agents techniques et pédagogiques en charge de l'éducation populaire (nous sommes 480, c'est-à-dire moins qu'avant 1981!), la montée en charge des dispositifs très contraignants (comme le service civique) avec des pressions de plus en plus fortes de résultats chiffrés (« reporting », suivi avec des tableaux de coordination et de gestion, grâce à la LOLF⁵) et plus récemment la pure et simple réquisition des acteurs publics et civils Jeunesse et Sports dans la mise en œuvre du Service National Universel ou de la Réserve Civique, sans plus aucune considération des métiers, expertises et statuts.

→ Pour les associations (en situation de sous-traitance du service public sans en avoir la protection et les droits), la précarisation de leurs financements et la dégradation des conditions de travail de leurs salarié-e-s (contrats courts, bas salaires, moindre formation, isolement), réduit-e-s à faire valoir leur activité au travers d'appels d'offres au lieu de soutien public durable au fonctionnement sur la base de leur action éducative.

On constate sur le terrain de plus en plus d'usure professionnelle et bénévole, et la disparition de réseaux associatifs et une atteinte consécutive de la qualité éducative proposée. Le scénario du tout marchand a déjà lieu pour certaines activités (activités sportives, vacances...).

➤ la filière de la Fonction Publique Territoriale s'est certes développée, mais elle est amputée du cadre A, et subit comme pour les autres personnels une vision plus gestionnaire qu'éducative de ses missions d'animation.

II.2 ...Face à des enjeux aigus éducatifs, environnementaux, socio-économiques et démocratiques

Pourtant, différents processus démontrent et amplifient le besoin d'élaborer une politique publique et une pratique éducative tout au long de la vie au service du développement de la conscience critique et de l'action citoyenne en lien avec l'Ecole de la République. Leur présentation ici, qui n'est pas exhaustive, ouvre la réflexion sur le nécessaire travail de définition contextualisée de ce que recouvrent aujourd'hui les « enseignements moraux et civiques ».

- la complexité de notre société dans laquelle s'inscrivent les jeunesse rend plus compliqué le rôle de foyer central de diffusion des savoirs de l'institution scolaire alors même que sa centralité socio-économique est renforcée (fonctions instrumentales de tri et de sélection accrues) dans un contexte de chômage structurel croissant. Cette « complexification du monde » accroît la nécessité d'apprentissages démocratiques (s'informer, questionner, s'approprier le fonctionnement des institutions, analyser les contradictions, dialoguer, argumenter, délibérer, arbitrer celles-ci) pour l'éclairer et pouvoir peser sur les décisions collectivement.
- les urgences climatiques et environnementales, et l'enjeu de protection des ressources du vivant et de leur renouvellement, appellent le besoin essentiel de maîtrise des enjeux économiques et environnementaux, afin de faire des choix éclairés pour les générations présentes et à venir
- les constats d'inégalités à tous les niveaux, entre genres, entre classes sociales, entre générations, liées aux origines, ou entre territoires à l'échelle internationale avec l'accroissement des migrations et réfugiés socio-économiques, politiques et climatiques, nécessitent d'approfondir et d'améliorer notre système de solidarités et de redistribution des richesses, en prenant en considération et en accompagnant dans la durée les individus les moins dotés dans des collectifs plutôt que de renvoyer l'échec aux individus (qui produit humiliation, violence, désespoir retourné vers soi ou vers les interlocuteurs les plus proches) et à leurs familles.

Face à ces différents défis, le système de l'éducation populaire publique et civile a engrangé des expériences, des outils, et ses acteurs ont montré qu'ils avaient encore l'imagination nécessaire pour développer des réponses à ces problématiques, en complémentarité du système scolaire. Les auditions du groupe de travail de la commission éducation populaire du COJ en ont été un exemple. La proposition d'un parcours citoyen en lieu et place du SNU (cf annexe 3, Note EPA-FSU sur le SNU), s'inscrit dans cette analyse : un parcours construit à partir des principes de l'éducation permanente et des pédagogies actives afin de concevoir un moment éducatif dans le prolongement de l'Ecole, servant réellement son ouverture, prolongeant les apprentissages et contenus. Ainsi s'inscrit-on en faveur

⁵ Loi Organique relative aux Lois de Finances, du 1^{er} août 2001, qui a modifié l'architecture du budget de l'État en réduisant l'appréciation de la dépense publique à une logique de résultats purement quantitative

des efforts de l'humanité pour comprendre et agir sur la mondialisation, le changement climatique et ses conséquences, les rapports femmes/hommes et plus généralement sur ce qui relève constitutionnellement des droits de l'Humanité, en contribuant à un renouveau des politiques publiques au sein d'une république éducative, qui ne sert pas la déshérence, les encadrements de pensées, mais les démarches d'ouverture au monde, à sa compréhension pour construire l'émancipation.... Ce qui nous a fait choisir nos métiers faits d'engagement. La redéfinition des spécialités techniques et pédagogique des cadres techniques et pédagogiques de jeunesse et d'éducation populaire illustre également cette capacité du service public de se saisir des problématiques d'une éducation tout au long de la vie, non plus complémentaire à l'éducation mais constitutive de celle-ci⁶.

II.3 Des points d'appui...

Des éléments viennent conforter l'actualité de ce chantier en montrant qu'il y a d'une part une opportunité et nécessité de refonder cette ambition éducative et qu'il existe bien, d'autre part, un « déjà-là » avec des matériaux et propositions même si celles-ci sont sujettes à améliorations :

- l'initiative opportune (2018-2019) mais insuffisante du Conseil Economique et Social Environnemental (CESE), autosaisine sur l'éducation populaire et ses préconisations (avis publié): nos interlocuteurs découvrant l'éducation populaire et ses enjeux, se disant « convaincus de la modernité de l'éducation populaire comme travail de la citoyenneté, compte tenu de l'éloignement des décideurs »⁷
- une orientation publique explicite d'éducation populaire dans un pays européen qui peut être inspirante : le décret belge de l'éducation permanente de 1976 revisité en 2003 qui porte officiellement une ambition éducative en lien avec la fonction critique et démocratique de l'éducation populaire (dont le financement du fonctionnement d'organisations, incluant les syndicats et les mouvements sociaux, pour leurs activités éducatives démocratiques menées majoritairement avec des adultes, et en particulier en milieu populaire, voir l'extrait de l'article 1^{er}en annexe 4).

L'article 1^{er} ci-dessous est une tentative de notre part, inspirée de ce décret, de définir l'objet d'une telle loi cadre de l'éducation populaire en France :

Article 1er. – Objet

§ 1er. Le présent texte a pour objet le développement de l'action associative et publique dans le champ de l'éducation populaire visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, l'action citoyenne et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux, économiques et politiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en associant les publics visés à l'ensemble des démarches.

III- ELEMENTS POUR UNE ACTION DE L'EDUCATION POPULAIRE (TOUT AU LONG DE LA VIE) AU SEIN D'UN MINISTÈRE EDUCATIF

Pour des pratiques éducatives tout au long de la vie au service du développement de la conscience critique, de l'action citoyenne, en lien avec l'Ecole de la République :
l'éducation populaire, une exigence d'émancipation toujours d'actualité au 21ème siècle

III.1 – Une finalité démocratique pour des pratiques d'éducation populaire (tout au long de la vie)

L'ambition politique qui préside à la création des instructeurs.trices nationaux spécialisés⁸en 1944 au sein de la direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse, rattachée au ministère de l'Education nationale, est la formation d'esprits libres (la formation critique des citoyens par la culture populaire, "l'élargissement de la conscience au nom d'une raison souple") :

⁶ Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

Arrêté du 17 février 1986 fixant la liste des spécialités exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

⁷ Extrait audition d'EPA-FSU au CESE, 20 novembre 2018

⁸ Recruté.e.s pour assurer la formation continue des « cadres » de jeunesse et d'éducation populaire dans les « centres éducatifs de pédagogie active et de culture populaire » et dans les mouvements de jeunesse directement, avec pour tâche « d'imaginer les actions de formations nouvelles propres à favoriser le discernement, l'esprit critique, la complexification des jugements »

“Il va falloir apprendre aux jeunes gens, non pas seulement à lire mais à bien lire, c'est à dire à discerner le mensonge de la vérité, à dire d'abord non à tout papier imprimé qui leur est jeté sous les yeux. Il va falloir interdire, à force de culture et de raison, ce qu'on a justement appelé “le viol des foules” par tous les mécanismes de propagandes. Il va falloir multiplier les œuvres post et péri-scolaires” (J. Guéhenno, conférence au palais de Chaillot du 8 mars 1945⁹).

Pour exercer cette conscience critique, une société démocratique a besoin de lieu d'encouragement, de pratiques collectives, et ce à tout moment de la vie. L'autonomie et la citoyenneté ne se décrètent pas, elles relèvent d'un entraînement collectif, d'un apprentissage dans la durée et inscrit dans des institutions réelles, avec un pouvoir réel de délibération et de décision.

III.1.2 – Une ambition démocratique qui porte la question centrale de l'égalité et de l'émancipation

Jacqueline Costa Lascoux lors des rencontres de la Sorbonne en 1998¹⁰, a développé la question de la culture comme enjeu social (les inégalités sociales s'inscrivent dans les inégalités culturelles et notamment dans l'appropriation critique de l'information) mais aussi à cet endroit la nécessaire complémentarité entre l'éducation populaire et les institutions. « Si c'est la République qui est 'institutrice' et non seulement l'école, c'est bien parce que l'éducation populaire elle-même est institutrice au sens le plus fort du terme de ce qui institue son objectif de former des citoyens libres, égaux, fraternels mais aussi de leur donner le goût de vivre ensemble. A l'école certains jeunes ont perdu le plaisir d'apprendre et d'être ensemble. Heureusement, il existe aussi une école hors les murs qui permet d'éviter que seules perdurent des savoirs disciplinaires trop contraignants ».

Parler d'éducation populaire tout au long de la vie, c'est dire aussi que cette considération doit être étendue à l'ensemble des générations et non seulement aux plus jeunes, car cette conception implique toutes les générations, toute l'intelligence d'une collectivité.

Costa Lascoux appelait à cette occasion l'éducation populaire et ses mouvements à deux missions essentielles dans une démocratie délibérative : d'une part travailler dans un cadre de délibération permanente (droit à la parole, droit à participer à la décision) sans confondre consultation et citoyenneté (fruit d'une délibération qui conduit au choix), et d'autre part, accomplir avec des marges de souplesse et un droit à l'erreur, une démarche de co-construction d'une action, de ses objectifs, moyens et contraintes, avec les intéressés, en les écoutant, à partir de leur désirs, de leur expérience, de leurs vécus d'humiliation et de discrimination, en association avec l'ensemble des partenaires de l'éducation populaire. Le travail sur les « enseignements moraux et civiques » prend tout son sens quand il s'appuie sur le vécu des personnes et des groupes, sur leur inscription ou leur non-inscription (le « sentiment de » créant une réalité de fait) dans la société dans laquelle ils vivent.

III.2.3 – L'éducation populaire, les partis pris pédagogiques d'une pratique collective

Ce ne sont pas tant des méthodes ou des outils, qui caractérisent l'éducation populaire, mais une posture ou façon d'être au monde, avec des partis pris ou « invariants » d'une pratique pédagogique qui relèvent d'une intentionnalité.

* Une éducation intégrale, dont le peuple est sujet, qui considère les personnes comme capables et en développe les effets

L'éducation populaire est une éducation dont le peuple est sujet et non pas objet : « une culture qui ne vaut que si elle est préparée pour et par celui qui doit la recevoir » où chacun.e est à la fois apprenant.e et enseignant.e. L'éducation populaire considère les sujets comme sachants (porteurs de savoirs de et sur son existence) et à même d'en savoir plus¹¹ et d'en pouvoir plus.

Cet invariant converge avec le message du manifeste pour l'Education Nationale de 1963 et du GFEN « Tous capables ».

⁹ Une petite histoire de la construction du corps des CEPJ, Natacha Lacroix-Baudrion

¹⁰ Costa Lascoux Jacqueline « Canevas pour une évaluation des politiques et des pratiques d'éducation à la citoyenneté : aux frontières de l'Education nationale et de l'éducation populaire », p.99-106, dans Ministère de la Jeunesse et des sports (1999). *Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire*. Actes des rencontres nationales organisées à La Sorbonne les 5 et 6 novembre 1998. Paris : éditions Ellebore.

¹¹ Roche, Pierre (2002). Approche clinique en sociologie et démarche d'éducation populaire. *Les cahiers du laboratoire de changement social*, 7, 97-112

*** partant des centres d'intérêts, questions, situations et difficultés concrètes vécues par les personnes dans leur milieu**

Ici le savoir est posé comme une nécessité issue d'une enquête collective enracinée dans les situations concrètes problématiques. Enraciner ici signifie partir de la situation présente, existentielle, concrète, reflétant les questions signifiantes et les aspirations émancipatrices des premiers concernés. Tout apprentissage doit se trouver intimement associé à la prise de conscience de la situation concrète vécue par les personnes (Freire, 1973).

Partir de l'expérience sociale des personnes concernées parce que la reconnaissance précède la connaissance (être reconnu par autrui comme sujet de savoir et pas seulement d'expérience) fait partie des invariants pédagogiques de l'éducation populaire. Cette conception ouverte et incarnée des savoirs sociaux c'est-à-dire savoirs utiles à l'action collective, a été précisée par Luc Carton¹². L'importance donnée au quotidien, à la pratique, à l'expérience vécue et le large usage du témoignage comme source d'information fait partie de ces invariants de l'éducation populaire.

*** une éducation qui considère la culture au pluriel et vise à prendre en compte les conflits inhérents à toute société vivante, démocratique**

A l'opposé des référentiels qui prévalent dans l'orientation du Service National Universel¹³, l'éducation populaire essaie de comprendre une approche conflictuelle de la démocratie, comme reconnaissance de l'altérité, des différents parcours, bagages, appartenances, ressources culturelles inégales. Comme le proposait Jacqueline Costa Lascoux « En France chaque individu possède le droit de changer d'appartenance et d'en posséder plusieurs ».

Cette approche suppose une part de tâtonnement et d'expérimentation qui font partie intégrante de la démarche. La dimension « recherche-action » en quelque sorte. Et c'est cette dimension de non pression sur la question du résultat qui donne aussi sa place à tous. L'éducation populaire serait à même de cultiver la reconnaissance de ces réalités plurielles et d'apporter des réponses en dehors de tout intégrisme, en respectant l'expérience et les itinéraires de chacun.e.

L'éducation populaire s'attache avec l'appui des collectifs à saisir ces conflits de la vie et les enjeux d'émancipation propres à chacun.e (et non ceux pré-définis par des normes sociales étroites).

*** des pédagogies qui accordent une place centrale aux collectifs, au dialogue, à la problématisation, en alliant pratique et théorie, pour une appropriation critique des savoirs (ou apprentissages)**

Le dialogue et la délibération occupent une place centrale dans les activités d'éducation populaire. Il s'agit de mettre en place une relation d'interactions critiques au sein du groupe. La formation de la conscience critique passe par la capacité à apprendre à poser des questions, à soulever des problèmes qui dérangent. Le dialogisme inclut la prise de décision collective dans le groupe pour décider des orientations données aux activités (choix des thématiques, des méthodes). C'est encore le souci de ne pas être objet de culture, c'est à dire de ne pas apprendre sans comprendre, mais aussi de défendre une cohérence entre les paroles et les actes, et d'allier la pratique à la théorie (ni activisme, ni intellectualisme, selon Paulo Freire).

L'appropriation critique des savoirs (démocratisation des savoirs et démocratie culturelle) cherche à contester la division sociale et la hiérarchie sociale des savoirs et des pouvoirs (démocratisation des pouvoirs).

Cette démarche de conscientisation et d'interinfluence entre des (groupes de) personnes suppose de développer une perception critique des faits, dans leurs relations logiques et circonstancielles : pour les transformer en défis à affronter et des problèmes à résoudre¹⁴. Dans le processus de conscientisation, il s'agit de « savoir qui exerce le pouvoir dominant dans la société, comment ce pouvoir est organisé et utilisé dans la société¹⁵ », et donc qu'est ce qui détermine, conditionne notre action.

¹² Pour Luc Carton ce sont des « savoirs que les individus et les groupes produisent sur, dans, et pour, le milieu et les conditions dans lesquelles ils vivent ». « Il n'y a pas de hiérarchie des intelligences sociales, les individus et les groupes sont capables de produire les interprétations les plus hautes et les plus décisives des institutions dans lesquelles ils sont » p 167-168, Lecture itinéraire de Luc Carton, Mouvements, N°81, 2015

¹³ « SNU : une jeunesse aux ordres ? », Hommes et Libertés, 01/12/2019

¹⁴ à partir d'une définition de Raymond Debord, 2004

¹⁵ Ira Shor, 1993, p.29

Cette pédagogie exerce donc les apprenants à problématiser les questions qu'on leur pose et à repérer le cadre qui produit ces questions, d'où l'accent qui est porté sur la manière dont fonctionnent les institutions.

* dans une visée de transformation sociale

Ces pratiques d'apprentissage collectifs qui permettent d'analyser la réalité sociale à partir des conflits de l'existence en prenant conscience des rapports sociaux inégalitaires, visent la transformation des institutions, la production de nouveaux droits pour plus d'égalité et de liberté. Ce qui compte est d'aboutir le plus possible, à ce que, pour les individus concernés par l'action d'éducation populaire, ces transformations soient définies avec eux et leur soient bénéfiques, c'est à dire leur permettre d'avoir plus de pouvoir sur leur vie (des effets de redistribution du pouvoir donc) et transforment les institutions elles-mêmes pour que les améliorations s'inscrivent dans la durée et puissent bénéficier à d'autres (niveau stratégique des pratiques sociales au cœur des institutions).

Jean-Claude Richez décrit l'éducation populaire comme un tiers éducatif. Mais pour que ces tiers ne soient pas renvoyés à leur (bonne) volonté, à leur engagement ou leur dévouement, il convient d'instituer. C'est à dire d'oser inscrire dans une politique publique la nécessité démocratique de mobiliser nos capacités instituantes tout au long de la vie. C'était l'intuition de Condorcet. Elle reste une urgence républicaine.

Annexe 1 « Les tiers éducatifs » selon Jean-Claude Richez¹⁶

C'est ce que les pédagogues appellent, le rôle de « ***tiers éducatif*** », qui est très important. « On est éduqué par quoi, par qui ? Par sa **famille**, c'est un acteur très important, c'est le lieu de la filiation, de la généalogie. On est toujours « fils de ». Mais on est aussi « élève de », c'est la fonction de l'**école** qui est précise, c'est-à-dire de transmettre des savoirs ordonnés ». Dans la position tierce de l'éducation populaire et de l'ensemble de ses acteurs : « il s'agit de trouver quelqu'un qui n'est ni le maître, ni le père ou la mère, quelqu'un à qui on va pouvoir se confier, parce qu'il échappe à la logique de la filiation et de la transmission. C'est ainsi qu'on fait l'apprentissage, comme sujet, comme citoyen. Cela renvoie à la **fonction de pédagogue**, c'est-à-dire des personnes formées qui accompagnent les jeunes et les adultes dans un parcours qui leur permette de maîtriser leur environnement, de déboucher sur l'accès à un certain nombre d'informations et de droits », mais aussi et surtout la personne doit aussi, et « c'est plus compliqué à mettre en oeuvre, être **pris comme sujet responsable, engagé**, cela veut dire qu'elle est actrice » et qu'on doit construire avec elle. « Il est important de faire place, aussi en aval, en amont aux personnes, de les associer comme acteurs au niveau de la culture, c'est extrêmement important. Contribuer au développement de la personne comme sujet autonome, cela nécessite qu'on la prenne avec ses capacités, avec son potentiel, qu'on la reconnaissse. **Elle doit être considérée comme capable**. C'est-à-dire que le jeune ou l'adulte est capable. « Si on le considère comme un.e incapable, évidemment on peut construire très peu de choses avec lui ou elle ».

Annexe 2 « Manifeste collectif contre le mésusage des personnels techniques et pédagogiques de la Jeunesse et des Sports sur le Service National Universel »

Annexe 3 Note d'EPA-FSU « Le service national universel : pierre angulaire de société? Ou erreur de modèle d'engagement? »

Annexe 4 Extrait du décret belge de l'éducation permanente de 1976 revisité en 2003

Article 1er. –

§ 1er. Le présent décret a pour objet le développement de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.

§ 2. Cet objet est assuré par le soutien aux associations qui ont pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes :

- a) une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;
- b) des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;
- c) des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

§ 3. La démarche des associations visées par le présent décret s'inscrit dans une perspective d'égalité et de progrès social, en vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et **critique et de la démocratie culturelle**.

¹⁶ Propos tenus lors de la conférence de Jean-Claude Richez, Rennes, 31 mai 2018

Courte bibliographie

- Costa Lascoix Jacqueline « Canevas pour une évaluation des politiques et des pratiques d'éducation à la citoyenneté : aux frontières de l'Education nationale et de l'éducation populaire », p.99-106, dans Ministère de la Jeunesse et des sports (1999). *Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire*. Actes des rencontres nationales organisées à La Sorbonne les 5 et 6 novembre 1998. Paris : éditions Ellebore.
 - Lapeyronnie, Didier (1999). « Pourquoi la démocratie a besoin d'un renouveau des pratiques d'éducation populaire ? », dans CRAJEP/DIRECTION REGIONALE JEUNESSE ET SPORTS AUVERGNE. *Pour l'avenir de l'éducation populaire. La démocratie comment ça marche ?* Actes du Forum Régional des 27 au 30 avril, Clermont-Ferrand, s. d. pp. 6-24.
 - Lepage, Franck (2001). *Le travail de la culture dans la transformation sociale : une offre publique de réflexion du ministère de la Jeunesse et des Sports sur l'avenir de l'éducation populaire*. Rapport d'étape, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Paris : La Documentation Française.
 - Ministère de la Jeunesse et des sports (1999). *Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire*. Actes des rencontres nationales organisées à La Sorbonne les 5 et 6 novembre 1998. Paris : éditions Ellebore.
 - Roche, P. (2002). Approche clinique en sociologie et démarche d'éducation populaire. *Les cahiers du laboratoire de changement social*, 7, 97-112.
- Groupe de Réflexion sur la Recherche en Education Populaire (GRREP), <http://grrep.wordpress.com/>

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Ont participé à ce groupe de travail :

- **Théo ABADIE**, représentant de l'Association nationale des conseils de jeunes et d'enfant (ANACEJ), membre du COJ
- **Marie BAGGIO**, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, représentante du Syndicat de l'éducation populaire – Union nationale des syndicats autonomes (SEP-UNSA), membre du COJ
- **Jérôme CHASTAN**, Chargé d'étude Histoire-Géographie-EMC, bureau des contenus pédagogiques, Direction générale de l'enseignement scolaire, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- **Héloïse DUCHE**, Responsable nationale relations publics et recherche de fonds, Scouts et Guides de France (SGDF), représentante du CNAJEP, membre du COJ
- **Ingrid FICHTER**, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, chargée de mission relations franco-allemande, Bureau des relations internationales, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- **Anthony IKNI**, Délégué général du Forum français de la jeunesse (FFJ)
- **Judith KLEIN**, cheffe du bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, direction générale de l'enseignement scolaire, ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- **Héloïse MOREAU**, Présidente de l'Union nationale lycéenne, représentante du Forum français de la jeunesse, membre du COJ
- **Alexia MORVAN**, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, Secrétaire nationale de la Fédération syndicale unitaire (FSU), membre du COJ
- **Emmanuel PORTE**, chargé d'études et de recherche, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
- **Elise ROINEL**, Responsable Plaidoyer, Jeunesse au Plein Air (JPA)



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse est une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes et l'éducation populaire.

Le rapport est réalisé sous le pilotage du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ).

95 avenue de France 75650
Paris Cedex 13
coj@jeunesse-sports.gouv.fr

www.jeunes.gouv.fr

